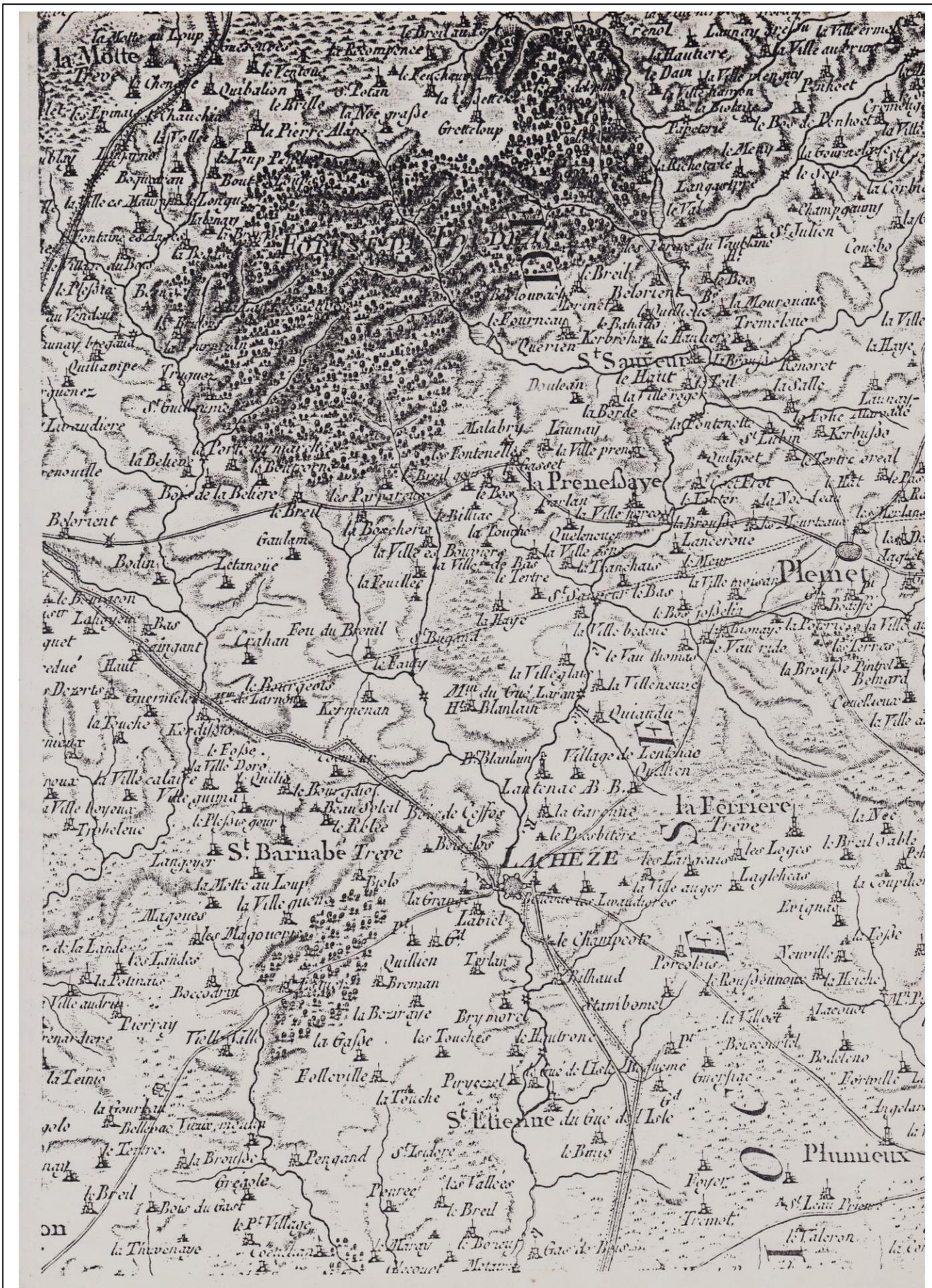


LA FERRIERE.



33 noms de soldats tués pendant la guerre 14-18 sur les plaques à l'intérieur de l'église. Désiré ROUAULT et André JOUET tués en 39-45.

ROUAULT Désiré né le 24 octobre 1917, soldat au 117^e RI, tué le 5 juin 1940 à Berny en Santerre dans la Somme.

Simone LAINE, née à La Ferrière le 15 septembre 1906, fut déportée à Ravensbrück. Elle décéda en camp, le 13 novembre 1944.

Une femme nommée Maria LAINE née le 15 septembre 1886 à St Benoît des Ombres dans l'Eure a été déportée NN le 30 mars 1943 à Aix la Chapelle, Neuengamme, Kreisburg et Ravensbrück. Elle y est morte le 13 novembre 1944.

JOUET André tué dans la forêt de Loudéac en juillet 1944.

En 1943, le Commandant VALLEE a sous ses ordres un nommé Max ROUAULT, dit Maurice FARINES, de Loudéac, qui s'emploie à rapatrier sur l'Angleterre des aviateurs alliés tombés en France. Les parents de FARINES ont tenu, avant la guerre, un commerce à Plémet. C'est par l'intermédiaire de FARINES que VALLEE prend contact avec Georges COUPEAUX, industriel Lorientais réfugié à Loudéac, et lui propose de former un bataillon de Résistants sur le secteur de Loudéac.

Le 20 février 44, le Général ALLARD, chef des FFI de l'Ouest, de passage à Loudéac, prend connaissance de la structure mise en place par COUPEAUX et l'élève au grade de Commandant. Le même jour, GUILLAUMEL, COETMEUR et SALOU sont promus sous Lieutenants.

Lanthénac a servi de lieu de retraite à deux équipes de patriotes : celle de FARINES et celle de De MAUDUIT.

Après St Marcel, le Capitaine De MAUDUIT se retire à St Connec. Là, il rencontre RAULET qui lui propose Loudéac comme repli provisoire. C'est ainsi que, après quelques jours à La Lande en Loudéac, De MAUDUIT se retrouve à Lanthénac.

FARINES quant à lui, est chargé d'organiser les parachutages d'armes dans la région de Loudéac. FARINES est un ami de André JOUET, dont les parents habitent à La Garenne, petit village situé tout près de Lanthénac. Le 2 juin, il se retranche à l'abbaye, chez Ferdinand MARAY, avec huit camarades.

Ce maquis va progressivement prendre de l'importance. A la fin du mois de juin le maquis de Lanthénac rassemble une trentaine de personnes. Le 30 juin, METAIRIE se rend à Lanthénac. Au cours de la conversation, le nom de la Porcherie est évoqué.

COUPEAUX et FARINES se rendent bien compte que les nombreuses allées et venues autour de la Porcherie et surtout de Lanthénac ne sont pas passées inaperçues et qu'ils ont sans doute été repérés. Ils décident alors de déplacer le maquis de Lanthénac à St Connec et de transférer le Poste de Commandement de la Porcherie à Grâces Uzel, au village du Bois, dans une ferme appartenant à DIEULANGARD.

En attendant le départ, fixé au 3 puis au 4 juillet, le groupe de l'abbaye abandonne le site de Lanthénac, gagne la forêt de Loudéac où il est scindé en trois sections :

* la première, placée sous les ordres du Capitaine de MAUDUIT, est mise à l'abri chez LE MOULLEC, en Launay Bergault.

* la deuxième, commandée par le sergent MORAN est accueillie par Mme BLOT à Berlouvache.

* la troisième enfin, formée par les équipiers de FARINES, est orientée vers les Essarts, en Langast. Mais ces hommes reviennent à la Porcherie, le village des Essarts ayant été jugé suspect.

Au matin du 4 juillet, 150 Allemands venant d'Uzel, pilotés par un civil, celui-là même qui accompagnait METAIRIE le 30 juin, arrivent à Lanthénac. Ils ne trouvent personne, mais malmènent Ferdinand MARAY, qui échappe miraculeusement à la mort. Puis ils se rendent à la Porcherie où ils surprennent les Résistants, en pleins préparatifs de départ. Sept patriotes tombent sous leurs balles : Georges COUPEAUX, Maurice FARINES, Joseph LATIMIER de Loudéac, André JOUET, le fils du facteur de La Chèze, le Sergent René LE BELLEC de Ploumagoar, Rolland BERNARD de Loguivy de la Mer et Georges PAUMIER de Fécamp.

Jean LEON, PITOU, François DUCHENE et Claude BLANQUET, qui ont échappé aux Allemands,

se réfugient à Bodiffé et à Belna. Plus tard, avec d'autres survivants de La Porcherie, ils se rassemblèrent à Keranna où ils furent hébergés et ravitaillés par le fermier Mathurin JEAN.

Pendant ce temps, une agente de liaison était entrée en contact avec les parachutistes de De MAUDUIT à Launay Bergault pour préparer et organiser leur repli définitif vers la région de Corlay

En perdant COUPEAUX quelques jours après la disparition de METAIRIE, le Bataillon perdait tout contact avec la direction des FFI des Côtes du Nord. Au moment où, recevant des armes, il aurait pu entrer véritablement dans la lutte armée, le Bataillon entra dans une période de flottement : flottement dans le commandement avec le remplacement de COUPEAUX par MORVAN dont l'autorité et la personnalité ne faisaient pas l'unanimité, tâtonnement dans l'encadrement avec le départ de la plupart des parachutistes. »

(LE) BELLEC René né le 14 juillet 1925 à Plufur, étudiant à l'EN, domicilié à Ploumagoar
COUPEAUX Georges né le 10 octobre 1899 à St Benoît des Ondes en Ille et Vilaine domicilié Rue Pasteur à Loudéac.

JOUET André, né le 6 juin 1920 à la Chèze, fils du facteur de La Chèze. Comptable chez CHALLOS à St Briec.

LATIMIER Joseph né le 27 février 1902 à Loudéac, journalier agricole domicilié à la Ville Noël.

PAUMIER Georges né le 29 décembre 1923 à Fécamp domicilié Rue Paul Bert à St Briec employé au Secours National.

ROLLAND Bernard né le 17 janvier 1925 à Ploubazlanec domicilié Rue JL Hamon à St Briec employé au Secours National.

ROUAUX Maurice né le 3 juin 1921 à Angers dit Max FARINES du nom de son beau-père.

GUEGAN enrôlé par PAUMIER partit de Langueux le 10 juin. Il se rendit avec quelques camarades à Lanthénac le 12 où il retrouva son chef FARINES.

Ils étaient une douzaine et logeaient dans un grenier. Ils restèrent là jusqu'au 30 juin. Ce jour, ils rejoignirent la Porcherie.

Le 4 juillet ils reçurent l'ordre de COUPEAUX de se rendre à St Conneq. Ils furent répartis en trois groupes. Les Allemands arrivèrent au moment du départ. Il y avait bien un guetteur, MASSEROT, mais il ne put donner le signal d'alerte.

Les rescapés, une quinzaine, se regroupèrent et se placèrent sous le commandement du parachutiste AMIEL et s'installèrent dans le manoir de Lacoet en Plumieux. 68J20

6 octobre 1944, Joseph LE GOFF fondé de pouvoir de la Société COUPEAUX fabrique de conserves à Kerolic en Hennebont : « A 8h30 je me trouvais seul au PC avec COUPEAUX.

Vers 9h15, nous fûmes avertis par RAULET et FARINES que les Allemands étaient à Lanthénac où la section du BOA de FARINES avait établi son PC. Il donna aussitôt ordre de départ immédiat à ses hommes. Il me demanda d'aller chercher un carnet de bons de réquisition au PC pour FARINES. En revenant, j'aperçus un premier groupe de huit hommes pilotés par Emile ROUAULT de St Guen. Au même moment j'entendis des bruits de camion. Nous nous sommes alors dispersés dans la forêt. »

Roger DHERMY bûcheron dans la forêt domicilié à la Prénessaye : « Le 4 juillet, vers 10h, je me trouvais à la Faisanderie, à quelques centaines de mètres de la Porcherie. J'ai été emmené à la Porcherie. Il y avait là LE CLAINCHE garde particulier de RAULET cultivateur à la Porcherie, PESSEC et un homme qui disait s'appeler LE VEXIER et qui disait qu'il était venu traiter affaire avec RAULET. Un Allemand lui a dit : « Vous ne vous appelez pas LE TEXIER mais COUPEAUX. »

Après une heure et demie ils m'ont relâché et m'ont rendu mon portefeuille. Après avoir parcouru une cinquantaine de mètres, je me suis aperçu qu'ils m'avaient pris 46F. Je suis retourné les voir mais ils n'ont rien voulu savoir.

LE PESSEC a été autorisé à conduire sa fille Christiane 8 ans à l'hôpital car elle avait été blessée. » 1045W8.

Responsables de l'opération : EDELKRAUT et l'adjudant BREUER qui s'est suicidé à Bruxelles.

IetV1045W9.

Mathurin LE CLAINCHE 42 ans garde particulier au service de RAULET à la Porcherie : « Le 4 juillet vers 9h30 j'ai aperçu des voitures allemandes. J'ai donné l'alerte aux patriotes et aux parachutistes et je me suis sauvé. J'ai rejoint un groupe de charretiers et de bûcherons à la Faisanderie, à 800m de la Porcherie. Un groupe d'Allemands est arrivé qui nous a ramenés à la Porcherie.

LATIMIER a été interrogé. On lui a demandé où il avait pris la charrette qu'il conduisait. Il a dit « J'ai pris la jument dans la pâture et la charrette dans la remise. Je suis venu chercher des choux. » La charrette était pleine de matériel. Il a pris une paire de gifles.

COUPEAUX a dit qu'il s'appelait LE VEXIER et qu'il était venu pour acheter du bois à RAULET. Les Allemands lui ont dit qu'il s'appelait COUPEAUX.

Nous avons été relâchés ainsi que LE PESSEC le fermier de la Porcherie qui a été autorisé à conduire sa petite fille à l'hôpital, celle-ci ayant été blessée aux jambes. » 1045W37

Les Allemands ont interrogé Jeannine LE PESSEC 10 ans.

« Quand les Allemands sont arrivés, où étais-tu ?

Je me suis sauvée dans la forêt mais j'ai été rattrapée. Un Allemand m'a demandé « Combien y-a-t-il de Parachutistes ? J'ai répondu deux. Combien de terroristes ? Une vingtaine environ. Les connais-tu ? Non, je ne connais que M RAULET. » 1045W37.



André JOUET.



Stèle érigée à la Porcherie dans la forêt de Loudéac

MAUMUSSON, agriculteur, tué accidentellement le 17 juillet 1944 par l'aviation alliée qui avait sans doute pris sa charrette de foin pour un véhicule allemand.



Sur la photo, les deux chevaux qui ont été tués lors du mitraillage allié.

RECENSEMENT DU 1906.

La commune compte 721 habitants. 446 soit 61,9% y sont nés.

*152 soit 21,1% sont nés dans une autre commune du canton de la Chèze : 57 soit 7,9% à Plumieux, 33 soit 4,6% à Plémet, 22 soit 3,1% à St Barnabé, 15 à la Prénessaye, 11 à la Chèze, 8 à St Etienne, 3 au Cambout et à Coëtlogon.

* 32 soit 4,4% sont nés dans le canton de Loudéac : 14 à Trévé, 11 à Loudéac, 5 à La Motte et 2 à St Caradec.

* 18 sont nés ailleurs dans le département : 2 au Foeil, Plessala, Quillio, Senven Lehart et Trémeven, 1 à Gausson, Maroué, Matignon, Plouguiel, St Jacut du Mené, St Gouéno, St Guen et Tréssigneaux.

* 67 soit 9,3% sont nés dans le Morbihan.

*46 soit 6,4% sont nés dans le canton de Rohan : 27 soit 3,7% à Bréhan-Loudéac, 12 à Crédin et 7 à St Samson.

* 3 sont nés dans le canton de la Trinité Porhoët (Ménéac, Mohon et St Malo), 4 dans celui de Pontivy (Gueltas, Guern, Kerfourn et Pontivy), 5 dans celui de Josselin (4 à Lanouée et 1 à Guillac).

* 9 sont nés ailleurs dans le Morbihan : 2 à Malguénac, 1 à Grandchamp, Noyal Mezillac, Nauriac, Pluméliau, Remungol, St Ave et St Brieuc.

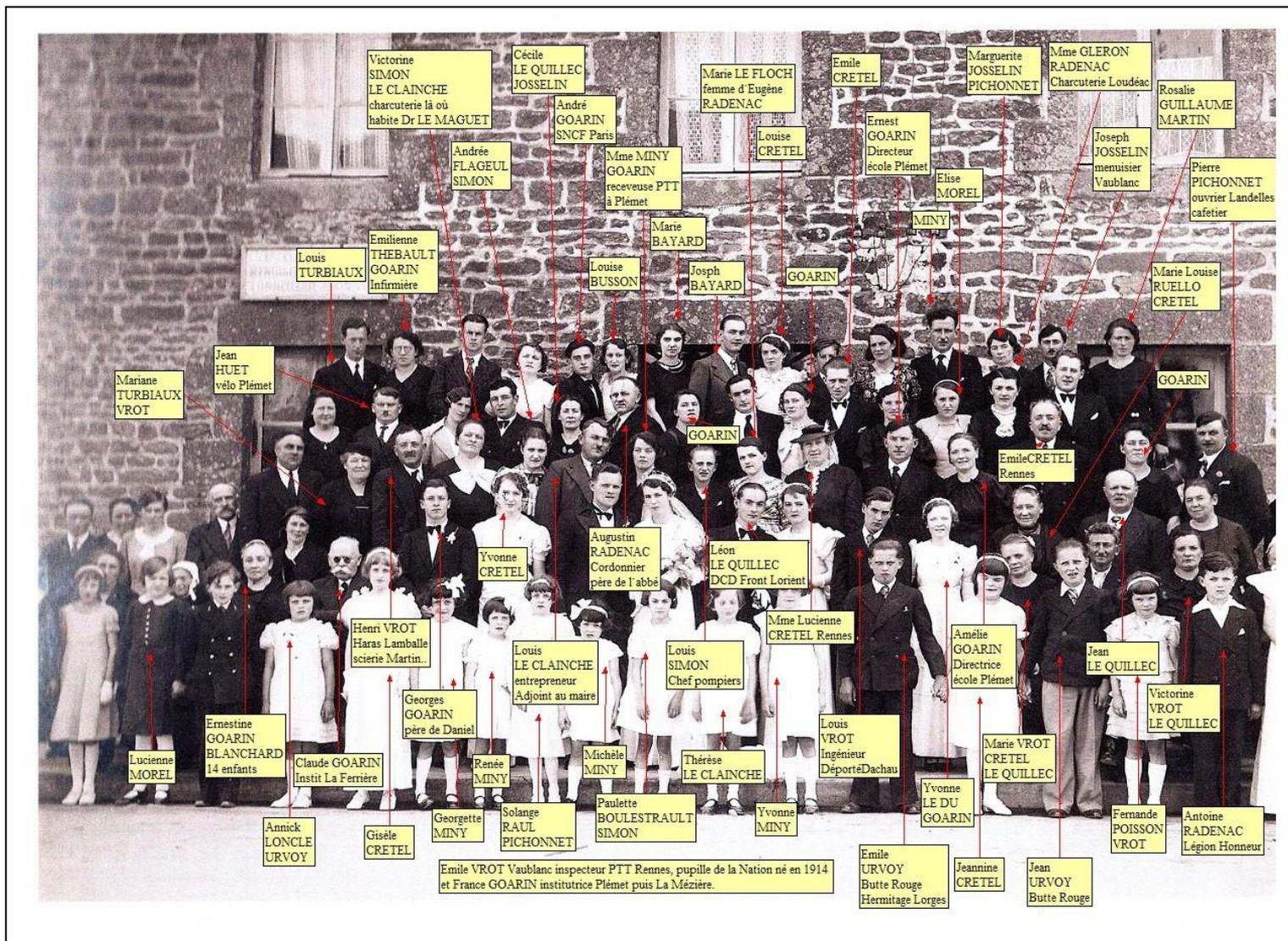
*6 sont nés ailleurs : 2 à Paris, 1 à Blois, Breles, Pont Aven et Rennes.

598 soit 84 % sont nés dans le canton de la Chèze. 676 soit 93,8% sont nés dans les cantons de La Chèze, Loudéac ou Rohan.

Les instituteurs publics sont Claude GOARIN né à Trémeven en 1865 et Louise LAIGNEL née à St Jacut en 1880.

Institutrice privée Marie Eugénie JAN née à Malguénac en 1879. Ex institutrice congréganiste Marie LECUYER née à Matignon en 1846.

Le recteur est Daniel LE MEAUX né au Quillio en 1848, le vicaire Jean LE GAL né au Foëil en 1877.



Claude GOARIN au premier rang. Fonds POISSON.

618 soit 85,7% des personnes vivent directement du travail de la terre : propriétaires exploitants, fermiers, domestiques, journaliers et leurs familles.

Commerce 28 : commerçants 16, débitants 8, bouchers 3, boulanger 1.

Bâtiment 22: charpentiers 11, menuisier 6, couvreur 4, scieur de long 1.

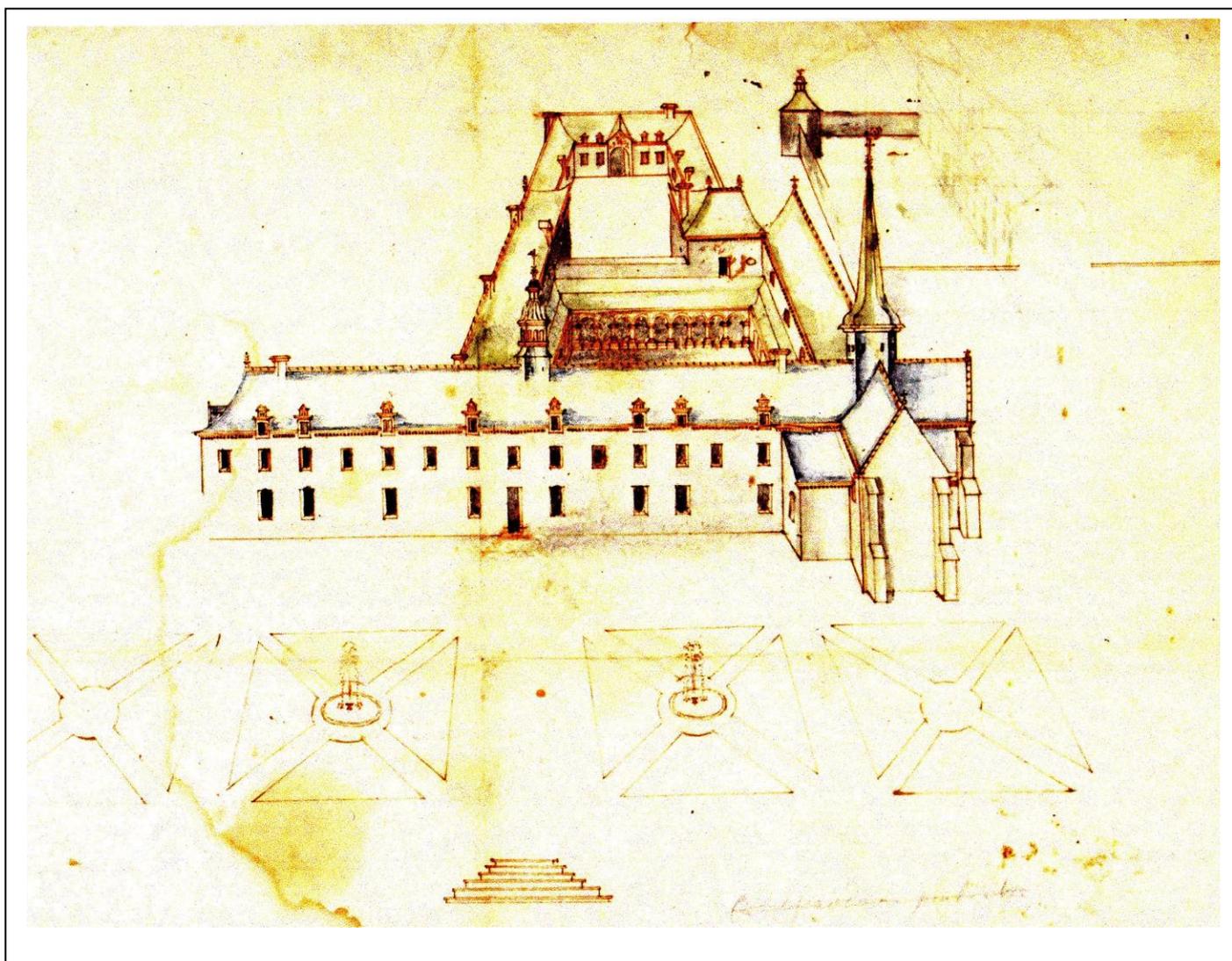
Instituteurs 11, buraliste 4, clergé 3.

Forgeron 7, charron 7, meunier 6, sabotier 5, tailleur 3, repasseuse, retraité, filandière 2, lingère 1.

Bourg 218 habitants. Lantenac 69, les Loges 64, Quiauduc 58, Livaudières 52, Largeais 40, la Garenne 34, Vauthomas 25, Villeneuve 25, St Sauveur le Haut 16, l'Abbaye 13, Métairie d'en Bas 11, Chenet 10, Ville Agamp 10, Billehaut 9, Gouret 9, Kerhuet 8, Ville Oger 8, Blanlin 7, Métairie d'en Haut 6, Kerbaut 6, Martiaux 6, Motte Huguet 5, Quillien 5, Ville au Vent 5, Château Bily 2.

301 personnes soit 41,7% ont moins de 20 ans, 216 soit 30% entre 20 et 39 ans, 118 soit 16,4% ont entre 40 et 59 ans, 86 soit 11,9% ont 60 ans et plus.

ABBAYE DE LANTHENAC.



L'abbaye en 1642.

D'après les recherches de Joseph MARTIN (sur la photo) et celles de l'abbé HELIET recteur de Tréméven en 1913.

En 1128, c'est-à-dire avant la création de l'abbaye, Jean évêque de St Briec demanda aux Bénédictins de Marmoutier près de Tours mais déjà établis à Josselin de prendre en charge deux églises



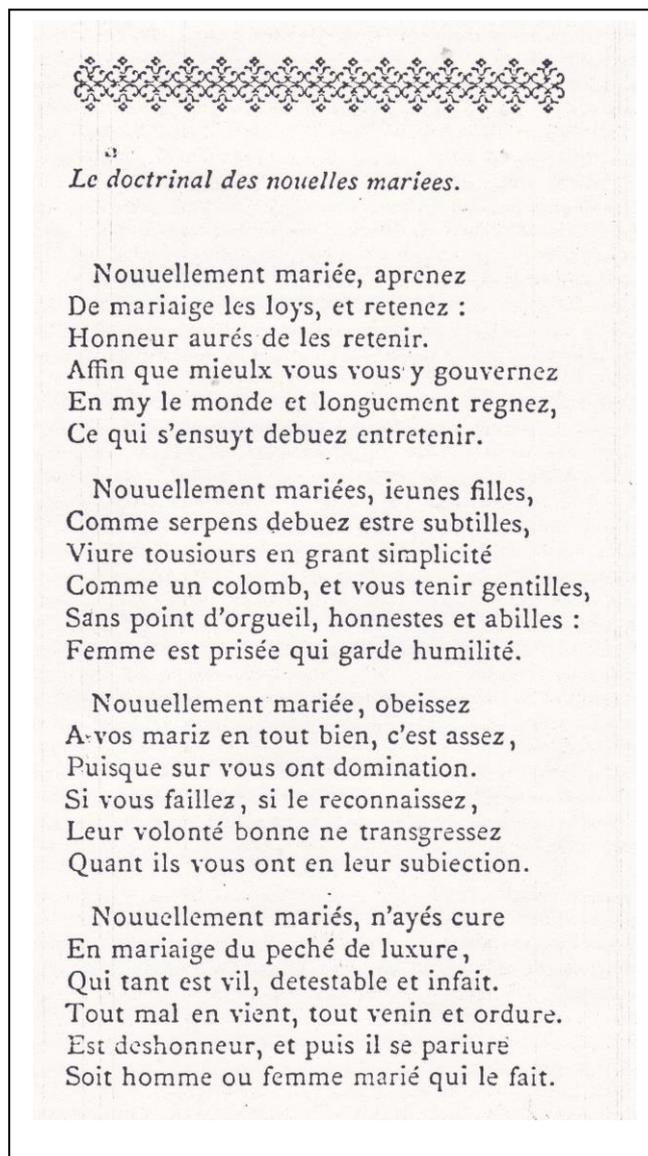
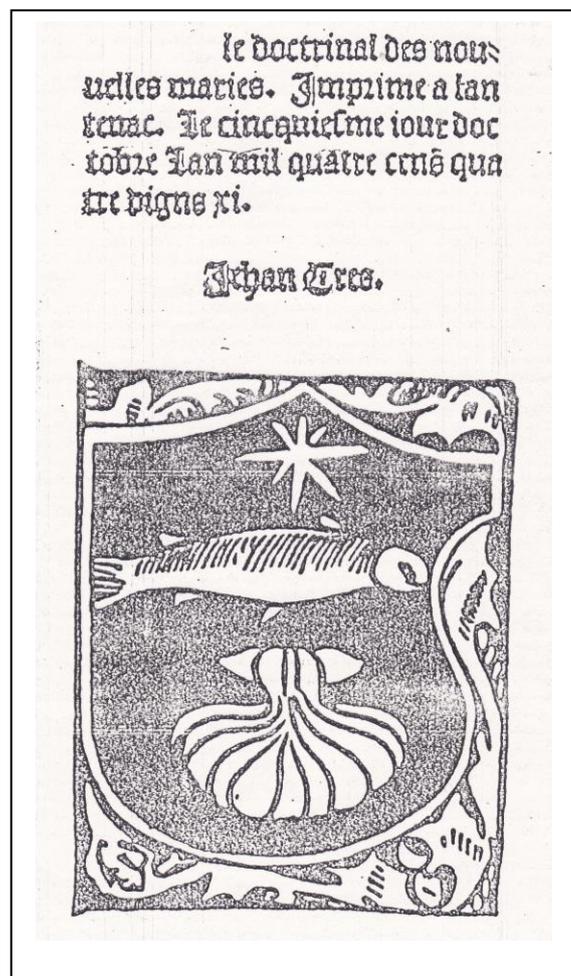
de son diocèse, celles de Lantenac et de la Ferrière.
L'église de Lantenac se trouvait peut être à la place
de l'actuelle chapelle Ste Blanche.

L'abbaye fut fondée en 1149 par EUDON II Comte de Porhoët en 1149. « Qu'il soit connu de tous que moi Comte EUDON ai donné pour faire une abbaye toute ma terre de la Ville Dono tant en champs qu'en bois et aussi ma dîme de Loudéac. Dans la forêt j'ai donné aux moines autant qu'il faudra de bois et de l'herbe autant qu'il leur plaira pour faire paître les animaux et troupeaux de porcs. J'ai donné aussi mon moulin et mon pré de Trémusson et la villa du grand Judicent à Limpiguet et au Clézieux, la terre de la Gourhan à Trévé, cent quarts de seigle dans ma dîme de Ménéac et la villa de Kergus. J'ai donné aussi comme siège de l'abbaye la moitié de la villa de Lantenac. »

Les premiers moines qui vinrent s'installer dans la nouvelle abbaye furent des Bénédictins.

On ne sait apparemment pas grand-chose sur les quatre premiers siècles de son existence. Tout juste peut on supposer qu'elle avait su acquérir prestige et rayonnement, assez en tout cas pour mériter l'honneur d'avoir été élue comme lieu de sépulture par Eléonore de La Chèze, Eléonore du Porhoët et Eléonore de Rohan.

A l'initiative de noble homme Jehan de ROHAN Seigneur Du GUE De L'ISLE de 1463 à 1493, par ailleurs propriétaire du moulin à papier de la Ville Jégu, les imprimeurs Jehan CRES et Robin FOUQUET s'établirent sur la rive droite du Lié, à Bréhan-Loudéac. Le premier incunable, « Le Trépassement de Notre Dame », fut produit en 1484. Deux ans plus tard, Jean CRES transféra son activité et installa son atelier dans les locaux de l'abbaye de Lantenac de 1486 à 1493. Il y imprima « Le voyage d'outre-mer de Jean de Mandeville » en 1488, « Le doctrinal des nouvelles mariées » et « Les sept psaumes en français » en 1491.



En 1532 la Bretagne perdit son indépendance. Les abbayes bretonnes furent dès lors soumises au régime de la commende. Ce régime instaurait une distinction nette entre le spirituel et le matériel. La vie religieuse restait placée sous la responsabilité d'un prieur mais le roi s'arrogeait le droit de confier la gestion des biens de l'abbaye à un favori ou à un serviteur qu'il voulait récompenser. Cette personne avait le titre d'abbé mais elle pouvait indistinctement être un religieux ou un laïc. En principe, un tiers des revenus retirés de l'exploitation des biens de l'abbaye devait revenir aux moines et un second tiers devait être consacré à l'entretien des bâtiments. La réalité fut différente avec, pour conséquence, la misère des moines et la dégradation des édifices.

La distinction vie religieuse-gestion des biens de l'abbaye existait avant 1532, à ceci près que l'abbé était nommé par les religieux. Alain De LESCOUET, le même qui, au château de la Feuillée, proclama le 28 novembre 1527, l'érection de St Etienne du Gué de l'Isle en paroisse, porta la qualité d'abbé de Lantenac jusqu'à son décès en 1540. A sa mort, les religieux élurent Louis LE BOTSERU, prieur de St Guen, mais il semble que le Cardinal LE VENEUR, évêque de Lisieux, à qui le roi avait donné l'abbaye, l'emporta.

La fin du XVI^{ème} siècle fut marquée par les guerres de religion. Pendant une bonne cinquantaine d'années, des bandes armées, agissant sous couvert d'engagement religieux, se livrèrent à des massacres et des pillages et ravagèrent la province.

Le premier d'entre eux fut De KERGUEZANGOR qui, en 1535, occupait le manoir de la Ville Audrain à Loudéac.



En 1534, René 1^{er} De ROHAN épousa Isabeau d'ALBRET De NAVARRE. Il mourut au siège de Metz en 1552. Isabeau confia l'éducation de ses enfants à Hervé De KERGUEZANGOR. La Vicomtesse

douairière le chassa de son poste de précepteur pour vol et il put alors, enfin, donner forme à sa vraie vocation et libérer ses vrais talents. Il recruta une bande de soudards à la tête de laquelle il terrorisa le pays.

Un jour, il rencontra Jean FABRY, vicaire général de Vannes et abbé de Lantenac. Il obligea l'abbé à signer, sur la croupe de son cheval, un acte au terme duquel il renonçait au bénéfice de son titre au profit de son fils, Claude De KERGUEZANGOR. Il chassa les moines de l'abbaye qu'il transforma en lieu de débauche. Il se rendit coupable de plusieurs meurtres mais comme ses crimes restaient impunis, il s'enhardit et attira dans son château de Launay en Mur une dizaine de marchands de Rennes qu'il fit assassiner. Il fut arrêté en même temps que sa femme, convaincue d'avoir été sa complice et peut être l'inspiratrice ou l'instigatrice du crime. En 1570, il s'empoisonna dans les prisons de Rennes et son épouse fut décapitée.

Les biens de l'abbaye furent alors rendus à l'abbé FABRY mais les moines ne revinrent pas dans cette maison délabrée.

Au début de sa carrière de soldat, Anne De SAUZAY Comte de MAGNANNE dit « Bras de Fer » perdit un bras devant Alger et fut emmené en esclavage. Le beau captif gagna le cœur d'une sultane qui l'aida à recouvrer sa liberté. De retour en France il se fit poser un bras de fer et reprit son métier de soldat. A la mort du Connétable De MONTGOMERY, son parrain et protecteur, il se retira chez son frère René, gouverneur de Nantes, qui l'employa dans diverses expéditions contre les huguenots, notamment à la Roche Bernard, un des principaux foyers de la propagande calviniste. Partout, il se signala par sa bravoure, mais aussi par sa cruauté et une féroce soif d'or. Dès qu'il le put, il retourna à la cour. Il fut deux fois embastillé, mais à chaque fois, le crédit d'amis puissants le tira d'affaire. Une monarchie besogneuse, en lui donnant la gestion de Lantenac, trouva un moyen commode d'éloigner un serviteur encombrant et de retraiter à peu de frais un officier turbulent.

Le quasi-abbé s'en vint avec sa femme prendre possession de son monastère et s'empressa de lever une bande de routiers. Ils mirent leurs chevaux dans l'église, les bestiaux probablement volés dans les environs dans le réfectoire et s'arrangèrent pour le mieux dans ce qui restait de bâtiments. Pendant que le Comte bataillait en Poitou, sa femme, Jeanne De ROSMADEC demoiselle de Penmarch mourut à Lantenac. Un nommé KERCADO arriva aussitôt dans l'abbaye à la tête d'une centaine d'hommes et se servit comme il voulut.

Quand la guerre de religion éclata en Bretagne, la MAGNANNE se rangea dans le parti des royaux, c'est-à-dire des catholiques et fut nommé Capitaine de la noblesse, ports, havres et côtes de l'évêché de Tréguier. A la faveur de ce titre, il commit toutes sortes d'exactions.

En 1593, le Maréchal D'AUMONT voulut rétablir de l'ordre dans les troupes royales et demanda à La FONTENELLE de neutraliser la MAGNANNE à cause des ravages et des ruines qu'il faisait partout où il passait. Ce dernier se rangea alors dans le parti des ligueurs. Il prit une part brillante dans la défense du château de Morlaix où il fut fait prisonnier.

Rendu à la liberté, il revint à Lantenac où il leva une bande de 500 pillards avec lesquels il se jeta sur Quintin. Il y laissa une garnison qui fut chassée par KERGOMAR gouverneur de Guingamp.

Il briganda encore quelques temps aux environs de Morlaix, mais la guerre touchant à sa fin, il s'arrangea pour se faire oublier. Il se retira à Plouigneau, au manoir de Bourouguel, que sa seconde femme, Marie De TROMELIN, lui avait apporté en dot.

La FONTENELLE, rival en cruautés de la MAGNANNE, pouvait prétendre comme lui au titre de plus grand bandit de la province. Né à Bothoa (aujourd'hui St Nicolas du Pélem), profitant des guerres de la Ligue, il rallia à lui tous les bandits du pays et écuma la région des Montagnes Noires à partir de son repaire de Laz. « Ils n'ont épargné aucune espèce de violence, exercé toutes les cruautés pour rançonner le paysan et le marchand et après les avoir misérablement tourmentés, ils ont pillé et brûlé leurs maisons, violé leurs femmes et leurs filles sans distinction d'âge, contraint les pères à racheter leurs enfants, les maris leurs femmes et réduit le peuple à une telle extrémité qu'il a été contraint d'abandonner ses maisons et chercher refuge dans les forêts malgré les bêtes cruelles et les rigueurs de l'hiver. » En 1595 il s'installa dans l'île Tristan en face de Douarnenez avec une garnison de sept à huit cents hommes. En 1598 il obtint d'HENRI IV le pardon pour ses crimes. Il fut cependant accusé d'avoir participé à la conspiration du Duc de Biron et d'avoir favorisé le débarquement d'Espagnols à la Pointe des Espagnols dans la presqu'île de Crozon.

Reconnu coupable, il fut condamné au supplice de la roue. La peine lui fut infligée Place de Grèves à Paris en septembre 1602.

A la même époque, à Plémet, un des seigneurs de Bodiffet, lui aussi chef de bande, voleur, receleur et assassin fut arrêté et décapité à Rennes. La Complainte du Pauvre Bodiffé évoque son histoire.

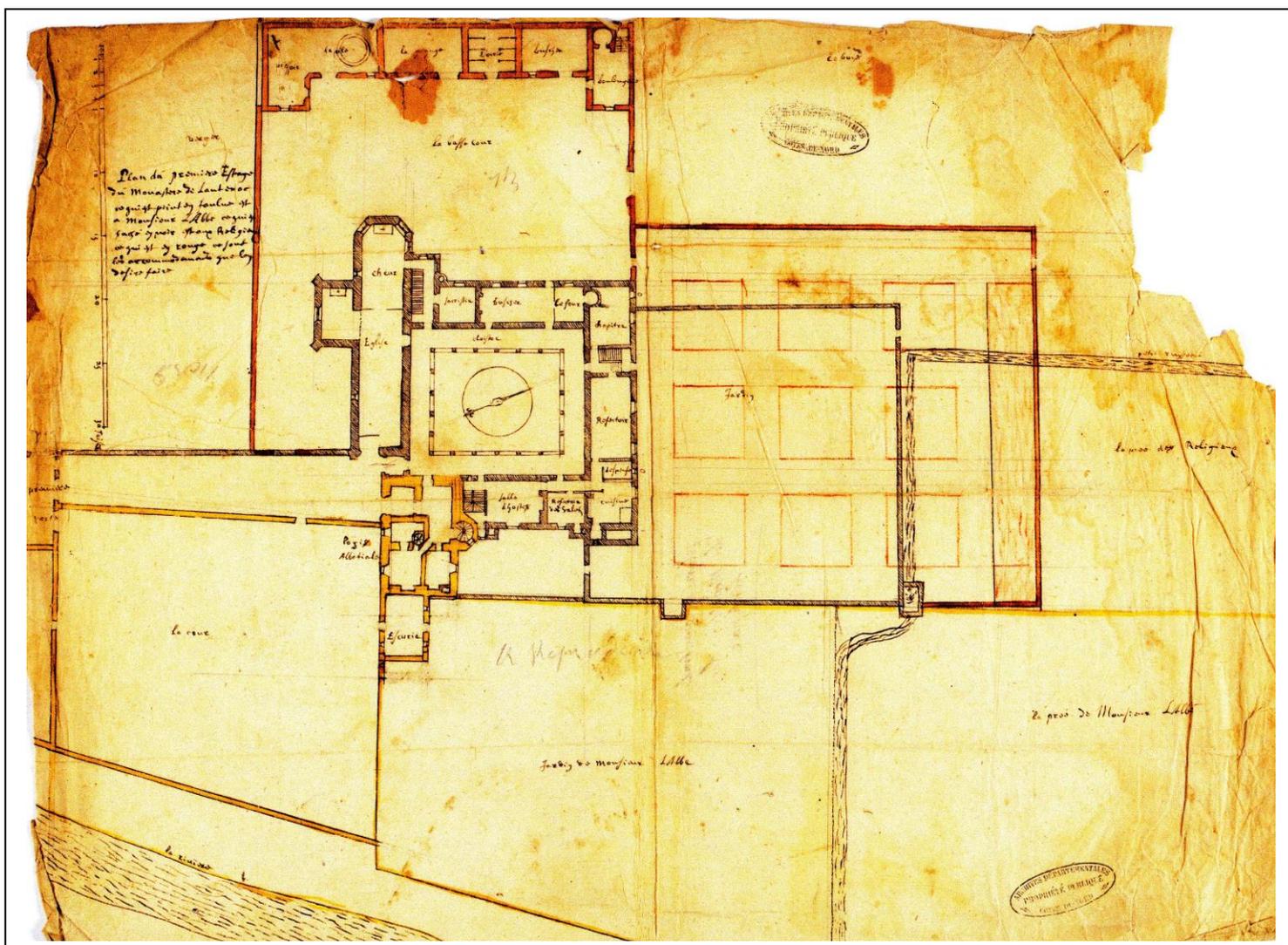
Le prieur de St Nicolas de Redon tenta de reprendre possession de l'abbaye en 1599. L'église était à moitié écroulée, la grande vitre était défoncée, le guyfraige du hault menaçait ruine ainsi que les chapelles latérales. Les derniers édifices claustraux, les moulins à farine, à sérancer et à fouler achevaient de s'écrouler. Des espaces boisés autrefois si riches, il ne restait plus qu'une trentaine de mauvaises souches. Seul un pauvre prêtre errait au milieu de ces ruines.

En 1615 le seul moine présent fut rejoint par quatre religieux appartenant à la Société de Bretagne qui était l'association des monastères de Redon, Léhon, Le Tronchet, La Chaume et Landévennec.

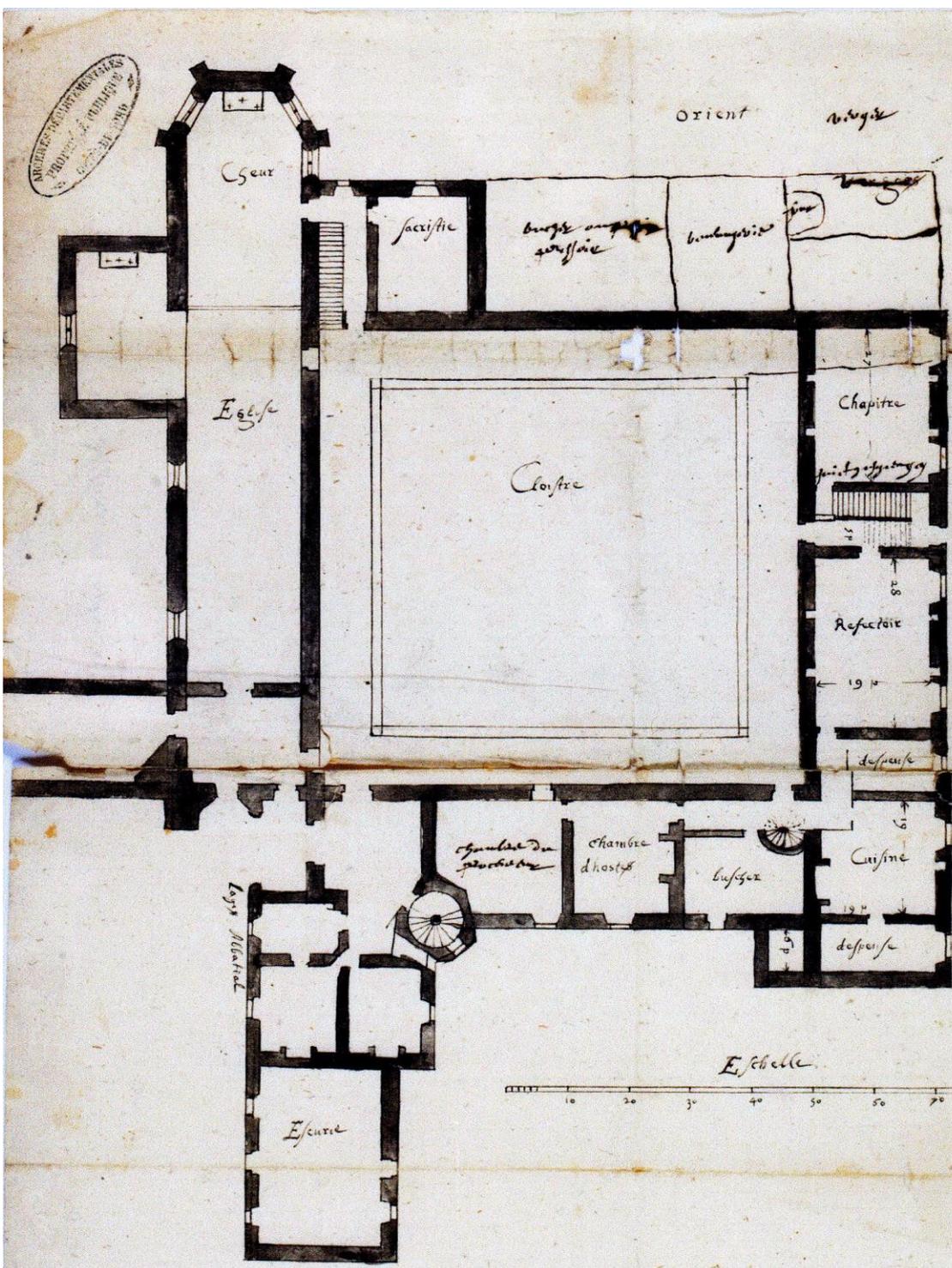
En 1638 la congrégation de St Maur se substitua à la Société de Bretagne. L'abbaye fut d'abord dirigée par le prieur St AUBIN De St PER. C'est sous son administration qu'on commença la reconstruction de l'abbaye, de 1641 à 1696.

L'église était en face de l'entrée principale. A sa droite se trouvait le cloître bâti en 1642, entouré par le logis abbatial, les chambres des hôtes, le cellier, le bûcher et la sacristie qui joignait l'église au chevet.

L'inventaire du mobilier fait en 1663 dévoile l'humilité de l'abbaye. On n'y voit figurer que des objets en bois, en fer ou en étain, excepté une image de St Firmin contenant une relique, trois calices, un ciboire et un soleil.

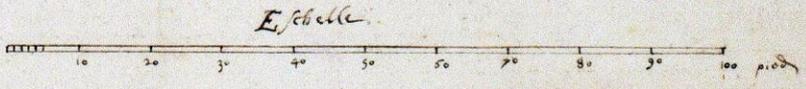


ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
CÔTES-DU-NORD



Les portés auant
de Largo et 6 de
Les fontaines du bas et au
auant q pied et 7 de gant
Les pizots sont 1/2 et 1/2 de
l'aut lict, et auant deux pied
de longueur en auant d'auant
Il y a une douze la poutre en
sont poutre deux pied de gant
Les arriere de l'auant de
fontaine et porte front surbaiss
de l'auant

Jardins
Midi



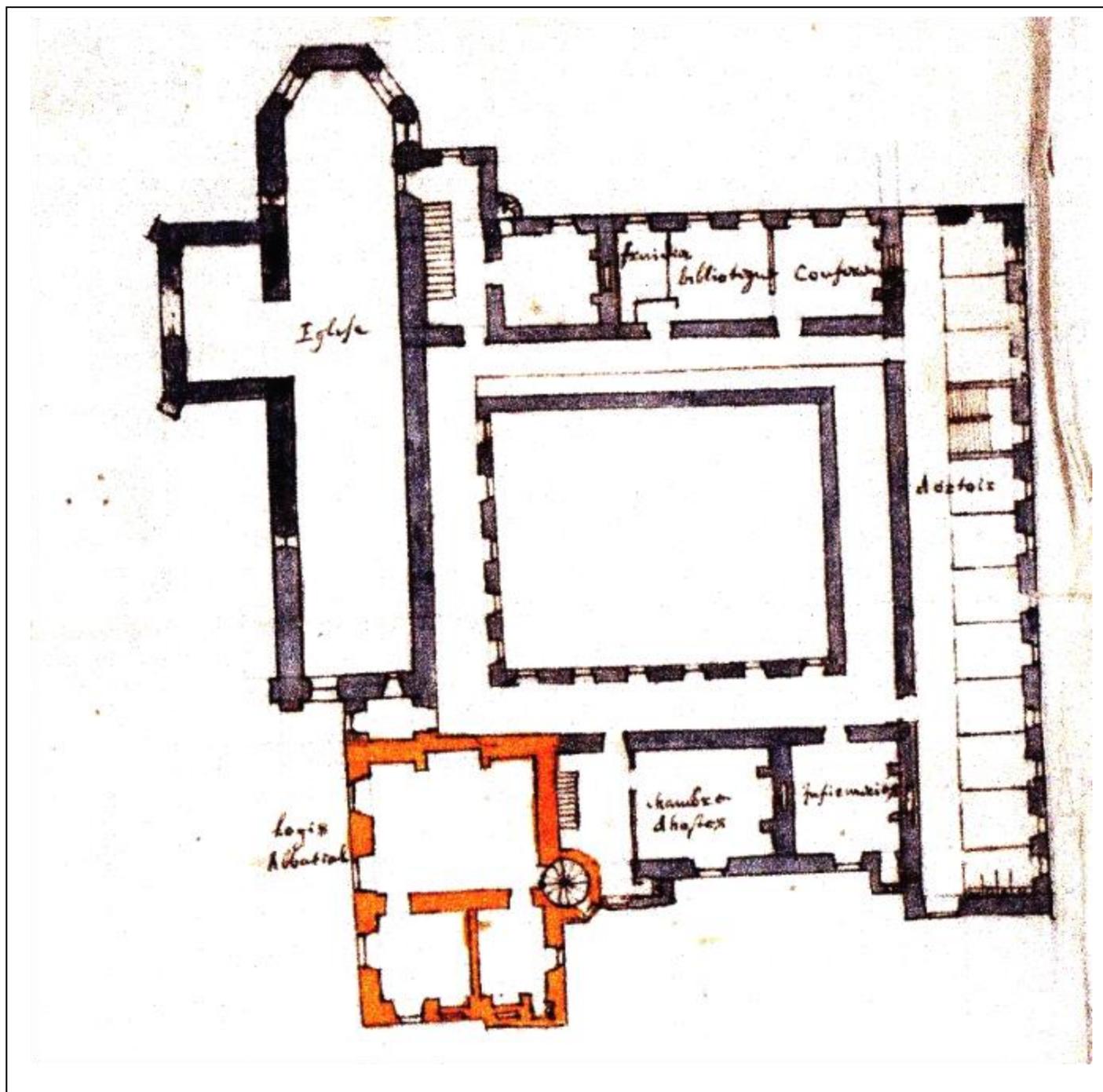
J. Aubin d'Amboise

1774

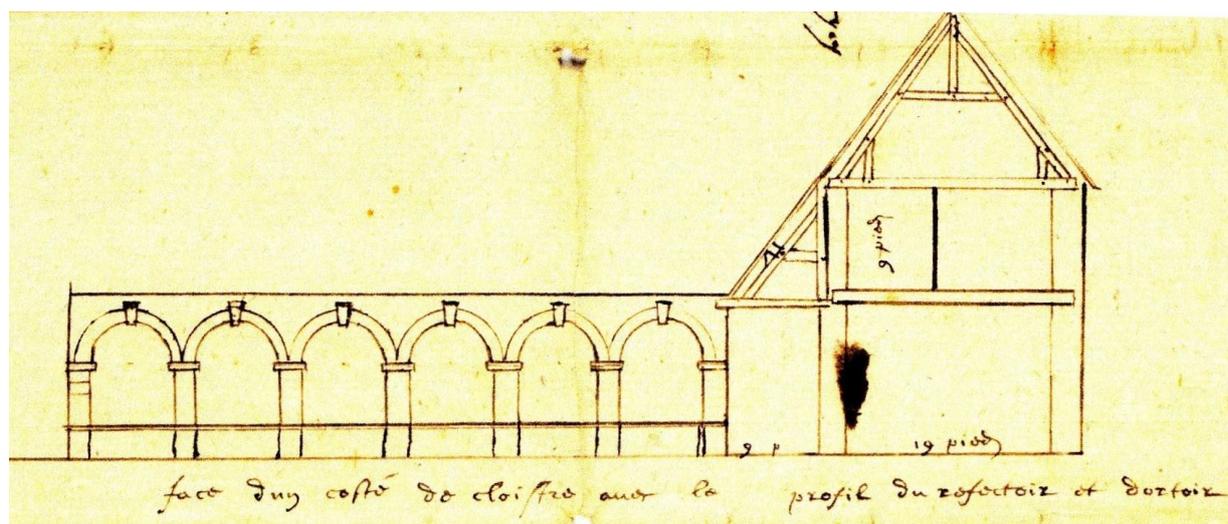
Renormand

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE
CÔTES-DU-NORD

Premier étage de l'abbaye. Echelle : 100 pieds font à peu près 33m.



Second étage de l'abbaye.



Vers 1750, l'abbaye (catholique) eut des problèmes avec les seigneurs, petite bourgeoisie et gens de robe dépendant des ROHAN. Traînés sous mille prétextes devant les tribunaux, insultés et maltraités par ces gens, forcés de poursuivre leurs créanciers, les bénédictins prirent dégoût de Lantenac et, en 1676, le chapitre général de l'ordre supprima cette maison pour la réunir à Ste Croix de Quimperlé.

« Je soussigné Guillaume HUART greffier en chef de la cour et juridiction de la Chèze reconnai et confesse que le 25 juillet 1747 environ les deux heures de prélevée ayant eû l'jnprudene d'entrer armé d'un fusil chargé et suivi d'un chien de chasse dans le bois de la Décoration, jardin et même jusqués dans le cloistre de Lantenac, le Père Dom Philippe SANQUIER Prieur m'ayant repris de me voir ainsi en arme jusqués dans sa maison, au lieu de me rendre à ses justes et charitables remontrances je me serais laissé emporter à un bel excez de colère qu'après lui avoir dit plusieurs jnjures je l'aurais plusieurs fois menacé ensuite de quoy sortant brusquement du monastère j'aurais eû la témérité de tirer un coup de fusil presque sous les fenêtres du logis abbatial sur une volaille de la basse cour qui se rencontra dans l'avenüe. Le Révérend Père prieur au bruit du coup ayant paru à la porte pour se plaindre de mon attentat, j'eus encore l'jnsolence et la méchanceté de proférer des parolles jnjurieuses et menaçantes et de recharger mon fusil. Après réflexion sur ma mauvaise conduite et touché du plus sincère repentir d'une faute aussi éclatante et aussi griefve et dont les suites auraient pû estre poussées très loing à mon préjudice si je n'en aversois le cours par une réparation convenable et en me remettant à la discrétion des révérends pères au chapitre assemblés desquels je me suis ce jour présenté pour jmplorer leur clémence et les supplier humblement de ne pas tirer ma faute à conséquence, de me pardonner mes excez et de les oublier pour toujours en faveur du désaveu public que j'en fais aussi bien que la promesse authentique de ne jamais récidiver. »

Bail signé le **8 février 1781** chez MAHE notaire à La Chèze et consenti par Pierre NOCOLLE lors prieur de la communauté de Lantenac à Charles BOSCHER DELANGLE, portant ferme pour dix ans et moyennant 560 Liv res par an, concernant les dixmes de St Thélo. 1Q672

Octave De BARRAL vicaire général et archidiacre du diocèze de Troyes, frère de l'Evêque de Troyes mort Archevêque de Tours en juin 1816, fut nommé abbé commandataire à Lanténac en 1786 à la

suite de la démission de Morice De KERBRINGAT. Il survécut à la Révolution et se retira à Grenoble, sa ville natale. 1Q151.

« Depuis que j'ai été pourvû de cette abbaïe, je n'en ai pas seulement retiré mes frais de bulle et ceux du voyage que j'ai fait quand j'ai été en prendre possession. »

23 octobre 1790. L'abbaye de Lanthenac est occupée par deux moines, BARAT Prieur et LEAP Procureur.

Pierre BARAT est né à Tours et a été baptisé le 21 décembre 1731. Il a fait profession dans la Congrégation de St Maur le 21 août 1749 à l'abbaye St Vincent du Mans, a été tonsuré le 3 mars 1754 et a reçu la prêtrise le 18 septembre 1756. Il a été nommé prieur à St Michel de la Bayette diocèse d'Avranches en 1763. St Michel de la Bayette dépendait de l'abbaye du Mont St Michel. Il se trouvait à Landévenec en 1775 et est arrivé à Lanthenac le 28 juin 1886 après la mort de Dom NICOLE. (A St Malo en 1778 et à Landévenec en 1781 1Q151)

Michel LEAP est né le 27 mars 1734 à St Goazec dans le Finistère. Il a été ordonné prêtre le 20 mars 1756, il a été tonsuré en septembre 1756 et a reçu la prêtrise le 31 mars 1759. Il est entré dans la congrégation de St Maur en février 1776. 1L422.

Au fil des siècles, l'abbaye s'était constituée un confortable patrimoine : quatre maisons, cinq métairies, neuf convenants, neuf pièces de terre, deux moulins à eau, une trentaine d'hectares de bois

Biens appartenant à l'abbaye.

Métairie de la Porte vendue le 17 février 1791.

Métairie Ville Ogier dite jadis la Tenue aux Cœurs.

Métairie des Largeais

Petit moulin de Lanthenac ancien moulin à tan vendu le 3 mars 1791.

Maison et jardin de la Perrière vendus le 24 mars.

Prairie du Tertre à la Prénessaye vendue le 24 mars

Métairie de la Bute à Blanlin commune St Barnabé. Vendue le 3 mars 1791.

Métairie de St Pautan à la Motte vendue le 14 mars 1791.

Une maison à St Barnabé vendue le 24 mars.

Une maison à la Chèze.

La prairie de St Maurice au village de Trémuson en Loudéac. 1Q151

Revenus de l'abbaye. Rentes sur le prieuré du Clos 462 Livres, rentes sur les finances de Bretagne 433 Livres, Dimes de Ménéac 2 927 Livres, de la Chèze 891 Livres, St Thélo 560 Livres, de St Morice 460 Livres, de Troheleuc en Loudéac 470 Livres, Lampiguet 590 Livres, Blanlin 171 Livres, Trévé 110 Livres, Bublion 4 Livres. Rentes seigneuriales 437 Livres.

Charges de l'abbaye : décimes à St Briec 1 319 Livres, recteur de la Chèze 137 Livres, recteur de St Thélo 640 Livres. 1Q151

La bibliothèque de Lanthenac contenait 700 volumes environ. Un inventaire en fut fait le 13 juillet 1791. On pouvait y trouver :

Un traité d'arithmétique.

Atlas de Gérard MERCATOR par Josse HANDIUS. Amsterdam 1630.

Coutumes de Bretagne par Michel SAUVAGEAU 1737 ;

Coutumes de Bretagne par Pierre BEMORDEAU 1643.

Coutumes de Bretagne par HEVIN 1635.

Description de l'Univers par Allain MANESSON MALET 1683.

Dictionnaire Historique par Louis MONERY 1699

Dictionnaire Français-Latin de 1572

Les égarements de l'homme dans la voie du salut par DEVILLIERS 1700.

Les États, Empires et Principautés du Monde 1633.

Histoire de la Bretagne par Dom Guy Alexis LOBINEAU 1707

Dom Guichotte de la Manche par Michel CERVANTES 1713

Histoires des hérésies et des iconoclastes par Louis MAIMBOURG 1673

Inventaire général de l'histoire de France par Jean De SERRES 1547

Méthode pour apprendre facilement le latin 1697 (De nombreux ouvrages ont leurs titres écrits en latin).

Discours sur les miracles, les saints et les images par Louis RICHEOME 1598
Observations sur les fièvres 1684
Œuvres de SENEQUE 1634
Œuvres de VOLTAIRE 1761
La perfection religieuse par le révérens Pierre LUCAS 1613
La consolation de la philosophie par René CERIZIERS 1636
Leçon de physique expérimentale par SIGAUD de la FONTE 1767
Règles de la congrégation de St Maur 1663
Sommaire des descriptions de la France, Allemagne, Italie et Espagne 1640.
Le tableau des hérétiques par Georges L'APOTRE 1606.
Vie des saints de Bretagne par Albert LEGRAND 1637.

L'abbaye et ses dépendances furent vendues en 1791 comme biens nationaux.

25 X^{bre} 1790. Dans l'arrondissement de Loudéac nous n'avons qu'une seule maison religieuse, celle de l'abbaye de Lanténac. Cette maison n'est pas assez vaste pour loger vingt religieux. Il n'y a que seize appartements, compris les sept de l'abbatiale. Dans le principe, elle n'a été fondée que pour six religieux mais depuis plus de vingt ans elle n'a été occupée le plus ordinairement que par un seul. Cette maison est ancienne et a besoin de beaucoup de réparations. 7L143

29 janvier 1791. Délibération du Directoire du District. Vu la requête présentée par Plumieux pour obtenir deux cloches et quelques ornements de l'abbaye de Lanténac pour leur église, le Conseil considérant qu'il existe dans cette abbaye des ornements très riches et d'un haut prix qui ne conviennent guères à une paroisse de campagne, que pour faire cesser cet esprit de rivalité qui pourrait exister entre les différentes municipalités voisines si une obtenait des ornemens au préjudice des autres, est d'avis qu'il ne soit rien accordé à Plumieux et qu'au contraire, tout soit vendu. 7L143

François RAFFRAY, maire de Loudéac, profita de l'opportunité pour acheter la métairie de la Porte, celle de la Ville Oger, le bois de Lantenac et une grande prairie de 7 ha à La Ferrière et la métairie de St Potan à la Motte.

Rennes le 13 Thermidor an XI, 1^{er} août 1803. CHERDEL : « J'ai acquis les 17 février, 3 et 24 mars 1791 l'abbaye de Lantenac pour 76 075 Livres. J'y avais établi mon domicile. La chouannerie m'en a chassée et ma maison a été pillée. 1Q151

L'abbaye avait effectivement reçu la visite du chouan DUJARDIN et sa bande en décembre 1799.

L'église a été détruite en 1810. Ses pierres auraient servi à la construction d'une maison à Loudéac. En 1850 l'abbaye était propriété du médecin CHARDEL.



Auteur anonyme : « Si l'on s'émerveille à l'aspect de ces grasses prairies, de ces arbres séculaires encore si touffus, de cette rivière qui coule avec tant de mollesse, on s'afflige bientôt en présence des ruines de l'antique demeure des Bénédictins.

De la maison abbatiale, de l'édifice et de ses dépendances, il ne reste plus que quelques piliers portant en bannière des armoiries dans lesquelles on reconnaît les macles des Rohan et quelques lambeaux d'un cloître reconstruit au XVII^{ème} siècle. Sur ce cloître ouvrait une pièce dans laquelle était installé l'auditoire. Trois sièges sculptés indiquent les places qu'occupaient le sénéchal et ses assesseurs, et on remarque au dessus de la porte cette inscription : « *Justicia et Pax osculate sunt.* »

Cependant tout semble, dans ce lieu si bien choisi pour le recueillement et la prière, porter encore la trace des anciens habitants de l'abbaye. On croit respirer, en parcourant ces ruines, comme un parfum de cette vie angélique qui communiquait son calme et sa pureté à tout ce qui l'entourait. Un pâtre, frappé par la grandiose du paysage et les milles bruits qui partent confusément des grands bois, assure avoir entendu quelquefois, le soir, sortir de ces vestiges une voix ravissante qui chante les louanges de Dieu. C'est celle d'un saint moine qui doit ainsi se faire entendre jusqu'à ce que de nouveaux religieux viennent remplacer, sur cette terre bénie, ceux que les tourmentes en ont expulsés. »

COMPOSITION DU CONSEIL.

23 mars 1806. Maire Jacques BAUD.
Adjoint Gilles HUET.

17 juillet 1806. HILLION Sous-préfet au Préfet : « Le 15 juillet, à l'assemblée des répartiteurs qui se tint à La Chèze, le sieur LE BORGNE percepteur se porta envers le maire aux derniers excès de l'emportement et de la violence, le frappant à coups de poing et l'obligeant à quitter l'assemblée.

LE BORGNE a la réputation d'un homme irascible et violent. Il y a peu de tems que je lui avais fait quelques représentations à cet égard mais il paraît qu'il ne peut vaincre ni tempérer son malheureux caractère.

L'outrage que vient d'essuyer le maire de La Ferrière ne peut rester impuni et c'est afin que vous preniez les mesures convenables pour sa répression que je vous le dénonce. » 3M308

1808. Maire HUET, adjoint Mathurin LE MERCIER laboureur.

20 septembre 1816 : Philippe MARTIN est proposé pour remplacer HUET décédé.

26 août 1821. Conseil formé par Mathurin BOSCHET, Julien DROUET, Joseph JOSSE, Louis HUET, Jean LE MAITRE, Jean JEGO, Mathurin BLOUIN et Philippe MACE.

Maire BAUD, adjoint LE MERCIER.

1832. Mathurin BAUD né le 11 Germinal an II, 31 mars 1794, laboureur.
Louis HUET né le 26 février 1786. 3M211

27 février 1834, le Sous-préfet au Préfet : « Une dénonciation contre le maire portant une quinzaine de signatures m'a été remise par Philippe MARTIN. Comme l'administration municipale de La Ferrière a déjà été en butte à des dénonciations reconnues être calomnieuses et dont MARTIN avait été soupçonné d'être l'auteur, je lui en fis des représentations sur cette persistance à attaquer un maire entouré de l'estime publique et investi depuis longtemps de la confiance de ses concitoyens et de l'autorité supérieure. »

30 juillet 1834. Des électeurs de la Ferrière demandent la révocation du maire et de nouvelles élections faute qu'il n'existe dans la municipalité actuelle aucun homme instruit capable de le remplacer.

...Depuis longtemps on ne voit guère de justice régner à La Ferrière particulièrement dans l'administration et fonction de maire dont on a encore vu la preuve des injustes actions, apparemment de convenance avec son adjoint au sujet des élections qui ont eu lieu le 14 décembre 1831 dont il est depuis longtemps à nos connaissances qu'il s'est tramé des complots quelques jours avant ces élections entre le maire, ses deux frères, deux oncles à sa femme et quelques autres au sujet de faire sortir cinq membres de l'ancienne municipalité. L'adjoint n'a pu faire que convenir faute des avoir écrire mais c'est un individu qui paraît prendre parti dans tous les complots. Il nous paraît que tous les mesures avaient été bien combinées d'après la marche qu'ils ont prise dans cette opération les deux frères et les deux oncles du maire ont commencé à s'employer à écrire les bulletins des électeurs qui ne savent pas écrire quand les électeurs donnaient leurs voix pour des hommes qu'ils voulaient faire sortir du conseil ces individus répondaient qu'il ne fallait pas voter pour ces individus qu'ils allaient leur en nommer d'autres plus capables alors ils employaient dans leurs bulletins les noms de ceux qui paraissaient avoir été convenus d'avance et comme il nous a paru qu'ils étaient quatre ou cinq de ceux employés à l'écrire les bulletins qui avaient formé leurs conclusions ensemble de sorte que dans tous les bulletins écrits de leur main se trouvait presque tous les mêmes noms. Par ces moyens ils n'avaient point de difficulté à faire sortir de cette municipalité ceux qu'ils désiraient en faire sortir et entrer ceux qu'ils avaient dessein d'y faire entrer il y a eu deux tours de scrutin on a remarqué au dernier tour un des frères du maire écrire un grand nombre de bulletins sans demander à aucun électeur son avis après les avoir écrits il demanda aux électeurs qui est ce qui en veut alors chacun les prenait et les mettait dans la casse sans savoir ce qui était employé dans ces bulletins mais on a remarqué

que c'était tous les mêmes noms qui étaient portés dans ces derniers bulletins de sorte que les électeurs qui ne savaient pas écrire qui étaient en grand nombre n'ont été que des zéro en chiffre dans cette opération on a fait sortir de l'administration communale tous les hommes les plus instruits pour les faire remplacer par des hommes qui sont du nombre des plus ignorants à l'exception de CHARDEL qui est des plus digne mais qui par son éloignement ne paraîtra peut être jamais à aucune assemblée cette municipalité se compose pour les deux tiers parents ou alliés du maire Louis HUET adjoint est cousin de la femme du maire et est beau frère de sa mère, François GICQUEL est beau frère de l'adjoint et cousin de la femme du maire, François BAUD est oncle du maire, François LE FLOCH est cousin du maire, Laurent GUSTENEC est oncle de la femme du maire, Pierre JOSSE cousin de la femme du maire, Mathurin BRUNET fils né à la Ferrière en 1796 n'est point électeur car il ne paie pour toute contribution qu'une simple taxe personnelle, Mathurin BRUNET père est électeur mais c'est un vieillard de plus de 80 ans qui n'a point paru à l'assemblée le maire a proclamé Mathurin BRUNET membre du conseil comme étant du même nom que son père les trois autres Mathurin BOSCHET, Jean JEGOT et Pierre ROUAULT sont apparemment des amis choisis.

Conseil formé par MARTIN, Mathurin JOSSE, Mathurin AUDRAIN, MACE, BRUEL, HAUET, Yves MICHE, Jean BLOUIN, Jean LE TEXIER, Rolland BOCHET, Mathurin HAVET, Joseph MARSEUX et Joseph HAVET

Maire Mathurin BAUD, adjoint Louis HUET.

1840 : maire Mathurin BAUD.

30 juillet 1848. Conseil formé par Mathurin TAVEL 75 voix, Philippe MARTIN 68 voix, Yves Marie LE RETIF 67 voix, Mathurin BRUNEL 64 voix, André CARDIN 63 voix, Pierre NICOT 63 voix, Pierre MACE 59 voix, Guillaume JOUAN 59 voix, Louis Gilles CADORET 58 voix, Louis BAUD 54 voix, Mathurin BAUD 54 voix et René LE MAITRE 54 voix. 104 votants.

Mai 1952. Maire Mathurin BAUD, adjoint Philippe MARTIN.

1^{er} juillet 1855. Maire Mathurin BAUD, adjoint Philippe MARTIN.

Conseil formé par Philippe MARTIN 113 voix, Mathurin BAUD 111, Pierre BLOCHET 109, Jean marie LE RAY 109, Yves Marie LE RETIF 104, René LE MAITRE 102, Pierre MACE 92, Pierre JOSSE 66, Victor SURIEUX 63, Mathurin TAVEL 69 et Louis CADORET 68. 114 votants.

15 août 1860. Conseil formé par Victor SURIEUX, René LE MAITRE, Yves Marie LE RETIF, Louis CADORET, Guillaume JOUAN, Pierre JOSSE, Pierre MACE, Pierre BOCHET, Mathurin TAVEL et Jean Marie LE RAY.

Maire Mathurin BAUD, adjoint MARTIN.

15 mars 1861. MARTIN : « Je suis affligé de vous annoncer la mort de Mathurin BAUD notre maire. Il fut pris malade le 12 mars à 11h du matin et est décédé le 13 à 8h du matin. »

7 avril 1861. Louis BAUD fils aîné du maire décédé est nommé maire.

2 août 1864. Le Sous-préfet : « Je ne sais plus quels moyens employer pour forcer le maire de La Ferrière à me produire les budgets de sa commune. »

14 novembre 1864. LE MAITRE est nommé adjoint.

8 octobre 1865 : Maire LE MAITRE, adjoint Louis Gilles CADORET.

Liste des candidats. CADORET, BOSCHET Pierre Quiauduc, ALLIOT Vincent Quiauduc, HUET Laurent du bourg, HUET Mathurin du bourg, LE RETIF Yves Marie du bourg, NICOT Pierre du Vauthomas, LE GUSTERNEC Jean Pierre de Lanthénac, JOSSE Jean Marie Livaudières, LOUESDON Laurent Livaudières, BLOUIN Pierre des Loges.

7 août 1870. Conseil formé par Pierre BOSCHET 129 voix, LE RETIF 126, CADORET 121, Laurent LOUESDON 118, Jean Marie JOSSE 117, François GUILLARD 104, Pierre BLOUIN 99, Louis BAUD du Vauthomas 84, Pierre NICOT 79, Vincent ALLIO 75, Mathurin BAUD 72, Laurent HUET 70.

132 votants. Parmi les battus Jean Marie LE GOUAIL 69 voix [Plus que la majorité ??], François BRUNEL 63, Mathurin DUAULT 63, etc...

10 mai 1871. Maire Mathurin JOSSE, adjoint CADORET Louis Gilles.

1^{er} mars 1874. Conseil formé par Mathurin-Marie HUET, Jean Marie JOSSE, DUAULT, KERVIAN, BLOUIN, LE RETIF, LOUESDON, BAUD.

Mathurin HUET, ancien attaché du Préfet des Côtes du Nord FOUCHER de CAREIL, est nommé maire.

HUET est présenté par le Sous-préfet comme étant « un monarchiste modéré, très intelligent. Il prêtera son concours à l'administration pour combattre l'influence de son prédécesseur dirigée par l'ancien maire de La Prénessaye. » 3M 199

22 novembre 1874. Liste de candidats. HUET Mathurin maire, GUILLARD François adjoint, JOSSE Jean Marie Livaudières, DADORET Louis Gilles Loges, BOSCHET Pierre Quiauduc, BLOUIN Pierre Loges, LE NET Mathurin Lanténac, LE RETIF Yves Marie du bourg, DUAULT Mathurin du bourg, LOUSEDON Laurent Livaudières, ALLIO Vincent Quiauduc, HERVIAN Louis Livaudières.

8 octobre 1876. 142 votants, Pierre BLOUIN et Mathurin LE RAY ont obtenu 140 voix, Jean BRUNEL 139 etc...

Maire Mathurin HUET, adjoint François GUILLARD.

21 janvier 1878 : HUET et Pierre BOSCHET.

8 septembre 1880 : HUET est révoqué.

23 janvier 1881. Le conseil est composé de Mathurin LE RAY, Jean Marie PRUNET, Mathurin GICQUEL, François GUILLARD, Laurent LOUESDON, Mathurin HUET, Jean Marie JOSSE, Mathurin LE TEXIER, Pierre BOSCHET, François TAVEL, Yves marie LE RETIF et Mathurin BAUD.

Maire LE RETIF, adjoint BOSCHET né le 7 mai 1811.

18 mai 1884. Mathurin Marie HUET et Pierre BOSCHET.

20 mai 1888. HUET et BOSCHET.

Le Préfet considérant que Louis GUILLARD n'avait pas 25 ans le jour de l'élection et n'était donc pas éligible, défère son élection au Conseil de Préfecture.

15 mai 1892 : HUET et Mathurin LE RAY né le 2 avril 1845.

17 mai 1896. Conseil formé par Pierre MOREL, Mathurin GICQUEL, Pierre BAUD, Laurent LOUSEDON, Mathurin HUET, Mathurin LE RAY, Pierre GUILLARD, Yves LE RETIF, Pierre JOSSE, Louis GUSTERNEC et Jean BRUNEL.

HUET et LE RAY.

20 mai 1900 et 15 mai 1904 : HUET et LE RAY.

17 mai 1908. Conseil formé par Joseph BRUNEL, Louis BARON, Pierre LE TEXIER, Mathurin LE RAY, Pierre BAUD, Mathurin GUILLARD, Victor NAIL, Laurent LOUESDON, Louis BAUD, Mathurin BRUNEL, Joseph LE TEXIER et Pierre GUILLARD.
NAIL et LE RAY.

19 mai 1912 : NAIL et LE RAY.

13 décembre 1919. Conseil formé par Pierre LE TEXIER, Ange MICHARD, Louis LE GAL, Joseph LE TEXIER, Mathurin BAUD, Joseph TREUSSARD, Pierre GICQUEL, Joseph RAULET, Jean Baptiste GICQUEL, Louis BARON, Félix LOUSEDON et Mathurin BRUNEL.

1^{er} tour : Mathurin BRUNEL 6 voix, Pierre GICQUEL 6 voix.

2^e tour : Mathurin BRUNEL 6 voix, Pierre GICQUEL 6 voix.

3^e tour : Joseph LE TEXIER 9 voix, Pierre GICQUEL 2 voix et Mathurin BRUNEL une voix.

Adjoint Ange MICHARD.

17 mai 1925, 19 mai 1929 et 19 mai 1935 : Joseph LE TEXIER cultivateur né le 24 février 1876 et Ange MICHARD cultivateur né le 18 avril 1881.

19 mai 1935. Composition du conseil : Ange MICHARD, Jean LE RAY minotier, Pierre GICQUEL, Joseph RAULET charron, François GAUTIER, Joseph TREUSSARD, Paul DUAULT commerçant, Pierre BAUD, Désiré BRUNEL et Eugène HUET boucher. (Tous les autres cultivateurs.) 3M308.

ECOLES

19 août 1833. Le Conseil a reconnu,

Qu'à défaut de local et de moyens pour en acquérir ou en faire construire un, la commune est dans l'impossibilité d'entretenir seule et par elle-même une école primaire.

Que la distance des lieux ne permettra pas aux habitants du bourg ni des villages de la commune de détourner leurs enfants des travaux ordinaires pour aller en toute saison à l'école d'une commune voisine vu leur peu de faculté pour les y envoyer,

A également reconnu qu'il n'y avait ni convenance ni nécessité de se réunir à une ou plusieurs communes limitrophes pour la fondation d'une école, attendu que cette commune dont la population n'est que de 762 habitants et dont les villages sont dispersés, ne serait, en se réunissant à d'autres, qu'une pure perte et d'aucune utilité pour celle-ci,

En conséquence le Conseil est d'avis, à l'unanimité, que l'excédent de recette soit réservé pour être employé aux différents besoins qui seront ultérieurement reconnus nécessaires.

15 9^{bre} 1848. VIET. Par une délibération du 25 avril 1847, le Conseil de votre commune a voté la construction d'une maison d'école. Je vous invite en conséquence à faire dresser les plans et devis par un homme de l'art. Veuillez ne rein négliger pour activer cette affaire. L'ouvrage manque à la classe ouvrière, efforçons nous de lui en procurer par tous les moyens en notre possession.

17 décembre 1848. Le Conseil demande qu'il soit appelé en bref délai et à la diligence du maire que nous autorisons à cet effet un homme à ce connaissant pour faire les plans et devis tant pour la maison d'école que pour le presbytère, par ce qu'il est entendu par cette délibération que les fonds restants disponibles provenant de la vente des terrains communaux après l'acquisition d'un emplacement pour la maison d'école et la construction de cet édifice, seront spécialement affectés à la reconstruction du presbytère et l'excédent, s'il en existe, sera employé aux besoins les plus urgents et reconnus nécessaires de la commune par le Conseil.

21 juillet 1852. Yves Marie LE RAY de Loudéac est déclaré adjudicataire des travaux. Réception définitive le 15 mai 1855.

14 février 1860. La maison d'école donne de sérieuses inquiétudes : les enduits tombent, les murs s'écroulent, les pierres angulaires se disjoignent et s'échappent, les murs de clôture sont écroulés, le puits se comble de manière à pousser l'eau à la surface du sol et à la rendre nuisible. La maison dont il s'agit n'a jamais été terminée, l'école y fut installée alors qu'il restait encore plus du cinquième des travaux à faire. 2-0-58-1.

1^{er} février 1862. V^{nie} MOISAN institutrice. Les murs sont lésardés et je crains cet hiver que la maison ne tombe. Le coin au midi menace ruine de plus en plus et l'eau tombe tellement dans le grenier, les chambres et dans la salle de classe que les enfants souffrent beaucoup. Plusieurs enfants ont été malades lors du froid excessif que nous avons eu et ne reviennent plus en classe.

24 août 1864. Les prescriptions de notre rapport de mars 1862 n'ont été qu'imparfaitement exécutés. Nous avons reconnu que par une incurie inqualifiable, on avait même négligé les soins les plus vulgaires réclamés par l'entretien ordinaire. Une semblable négligence continuée pendant deux hivers devait accroître un mal arrivé actuellement à sa dernière limite, car la chute du pignon Ouest est, sinon imminente, du moins certaine pour l'hiver prochain puisque les maçonneries de ce pignon continuent à travailler de telle sorte que le faîte, le sous faîte et les filières de la charpente sont détachées de dix centimètres de ces maçonneries et qu'un ventre de plus en plus prononcé se produit au niveau de l'empoutrement du premier étage. Nous croyons devoir proposer la démolition et la reconstruction de cet édifice.

Institutrice en 1903, Melle BUARD.

1878. En réponse à un questionnaire. La mairie et la maison d'école ont été construites en 1854 et sont réunies dans le même bâtiment.

Eglise très ancienne remontant à 1545. Remarquables vitraux.
Presbytère édifié en 1854.

29 9^{bre} 1893. Le Sous-préfet m'informe que les travaux relatifs à l'installation d'une école des garçons sont entièrement terminés. 2-0-58-2

28 octobre 1897. Le Conseil décide l'acquisition d'une maison pour école des filles.

18 avril 1901. Le Conseil est réuni à l'effet de procéder à l'adjudication des travaux de construction et d'appropriation de la maison d'école des filles. L'adjudicataire est Jules DROHONNET de Plémet.

9 7^{bre} 1903. M HUET, maire. Il résulte des renseignements précis que je possède que Mme veuve HEHAT demanderait à venir à la Ferrière comme institutrice, se réclamant de mon vœu, en accord avec celui de la population. J'ai le devoir de protester avec énergie contre une pareille affirmation. A raison du souvenir que Mme MEHAT a laissé à la Ferrière, la population la répudie et tout son pouvoir et je partage sans restriction sa profonde antipathie.

Commentaire du Sous-préfet : M HUET, Conseiller d'Arrondissement, très intelligent, est malheureusement réactionnaire. 1T196

15 avril 1914. Le Président expose au Conseil le danger constant qu'offre le très mauvais état dans lequel se trouve la maison d'école des garçons et fait ressortir la terrible responsabilité qu'encourt l'administration municipale devant la menace d'écroulement d'un édifice dont la solidité a toujours été des plus contestables.

Le Conseil considérant que la prudence la plus élémentaire commande la démolition d'un édifice qui est un véritable trouble pour les familles, est d'avis que la reconstruction de l'école des garçons s'impose et soit entreprise.

21 juin 1914. Le Conseil désigne M LE GUEN comme architecte pour fournir les plans et devis que réclame la nouvelle construction projetée.

22 juin 1921. Le Préfet au Sous-préfet. Dans ma lettre du 27 juin 1919, je vous ai prié d'inviter le maire à saisir son Conseil de la question du choix de l'emplacement sur lequel sera édifié l'école publique de garçons à construire en cette commune et dont l'exécution fut ajournée par suite de la guerre.

23 février 1930. Rapport de l'Inspecteur d'Académie.....Quant au bâtiment, il paraît appelé à s'effondrer. Dans ces conditions, une construction s'impose.

27 janvier 1931. En raison de l'état de délabrement du bâtiment actuel et du danger qu'il peut présenter pour la sécurité des maîtres et des élèves, j'appelle à nouveau votre attention sur la nécessité de prendre d'urgence une décision à ce sujet.

30 juin 1931. L'inspecteur d'académie. On a construit deux contreforts massifs qui s'élèvent à une hauteur de cinq mètres environ sur la face Sud. Mais chose curieuse, le mur s'incline vers l'intérieur de la maison. On croirait que les contreforts, au lieu de retenir le mur, l'ont poussé et incliné en sens contraire...Je suis d'avis que la municipalité doit construire un groupe scolaire complet à l'emplacement actuel de l'école des garçons où l'on dispose de toute la surface voulue.

30 janvier 1939. L'inspecteur d'académie au Préfet. J'ai l'honneur de vous demander d'écrire à M le maire de la Ferrière pour qu'il fasse établir un projet de construction d'un groupe scolaire à deux classes, un pour les garçons, un pour les filles, sis dans le jardin de l'école des garçons. 2-0-58-2.

LIMITES TERRITORIALES.

La Ferrière a vraisemblablement fait partie de la paroisse de Plumieux qui englobait également, au XI^{ème} siècle, Ste Anne du Cambout, St Etienne du Gué de l'Isle, La Chèze et Coëtlogon.

C'est probablement au début de XII^{ème} siècle que La Chèze et La Ferrière se détachèrent de Plumieux.

Maurice MESNARD : « Vers 1149 fut bâti le château de la Chèze, siège de la seigneurie de ce nom, dont la Ferrière fit partie. Autour du château de la Chèze se développa rapidement une ville féodale avec un centre paroissial dont la Ferrière devint normalement une simple trève. »

1792. Propositions de La Chèze.

Ces propositions s'inscrivent dans le projet de la X de redéfinir le paysage administratif du pays : formation des départements, passage des paroisses aux Communes, révision des limites territoriales des communes...

La Ferrière se trouvera dans la paroisse de La Chèze, à l'exception du Vau Thomas qui sera dans Plémet. La Chèze sera séparée de Plémet par le chemin qui vient de la métairie de Lanoë en Plumieux, passant par la lande de La Ferrière et va tomber au bas du minerai, de là passe entre les villages de la Villeneuve et le Vau Thomas pour tomber à St Sauveur le Bas.

La Chèze sera séparée de Bréhan par la grande route de Josselin. Pour remplacer les villages que l'on prend sur Bréhan, cette paroisse aurait en échange ceux de Gâte Bois et de la Ville Jaigu en Plumieux et de la Ville Hervaux et de la Ville Caro d'Etienne.

La Chèze serait séparée de Loudéac par le chemin de Loudéac à la Chèze après avoir passé le Larhon.

Le Chèze serait séparée de la Prénessaye par le ruisseau qui passe entre les villages du Tertre et la Ville Noë, va tomber derrière la Ville Bedeuc et va se jeter dans le Lié.

Propositions de La Ferrière.

La municipalité de la Ferrière, vu la lettre du 4 mars 1792 par laquelle vous nous demandez notre avis sur la réunion à la Chaise, elle serai contraire au bien public vu la situation de cette église trêviale qui est distante de Plumieux au midy d'une lieux et cart, de Plémée au nord d'une lieux, de Ménéac et Gomenée au levant de deux lieux à deux lieux et demies, de la Chaise au couchant d'une lieux et d'ailleurs les chemins sont très mauvais. Le bien public demende encore la continuation de l'office divin à La Ferrière. Car le bourd contenant 170 à 180 personnes est entourés de plusieurs villages très considérables tant de Plumieux que de La Ferrière. S'il n'y avait ny office divin ny ministre plusieurs personnes seraient dans l'impossibilité d'assister à la grande messe comme ils y sont obligés pat les loy de Légglise, plusieurs seraient exposés à mourir sans sacrement.

Dailleur la réunion de cette trêve à une paroisse ne procurait à la nation aucune avantage, car réunie à une paroisse il y faudrait un curé de plus dont le traitement serer le même que sil résidaite dans cette succursal. 7L23

28 septembre 1821. M BAUD maire de La Ferrière au Préfet : « Nous prenons la liberté de nous adresser directement à vous pour vous supplier de vouloir bien nous rendre le plus grand service du monde en ne portant pas notre commune au nombre de celles que vous avez l'intention de faire réunir. Nous vous assurons que nous ne consentons nullement à cette réunion et que jamais nous y consentirons. Aussitôt que le bruit en fut répandu, plusieurs habitants de la Ferrière ont dit hautement et publiquement qu'ils perdraient plutôt la vie que de souffrir qu'ils fussent gouvernés par des étrangers, tandis qu'ils ont eux-mêmes plusieurs sujets instruits ayant toutes les qualités requises pour les administrer. Nous possédons aujourd'hui un très bon maire, bon royaliste, bonne conduite et bien instruit. On ne peut donc se servir de ce prétexte pour supprimer notre commune.

Serait-ce celui de l'insuffisance de revenus ? Elle n'est nullement endettée.

Serait-ce celui du petit nombre d'habitants ? Non puisque nous sommes plus de 300 de plus que ceux auxquels on veut nous réunir.

Nous demandons donc que notre commune reste dans son état et dans toute sa force. Nous ne doutons pas, M le Préfet, que nos vœux ne soient de procurer le bien général, la paix, la religion, la tranquillité dans votre département et d'obvier à tout ce qui occasionnerait des haines, des inimitiés, des divisions qui certainement résulteraient de cette réunion.

Nous ne doutons pas non plus que votre intention ne soit d'approcher les administrés de leurs administrateurs. Or, par cette réunion, loin de les approcher, ce serait évidemment les en éloigner, tant pour le civil que pour le spirituel.

Voilà M le Préfet à ce que nous croyons des raisons assez plausibles pour qu'on nous laisse tranquille. Daignez s'il vous plait les agréer et employer tous vos soins à ce que cette réunion n'ait pas lieu. » 1M288

1823, rapport du Sous-préfet : « Il existe dans cet arrondissement un certain nombre de communes dont la situation géographique, la faible population et le peu de ressources, exigeraient la réunion. Il est difficile et souvent impossible de trouver quelqu'un dans ces localités des sujets capables de remplir les fonctions municipales. Il en est où il existe à peine un homme qui sache signer. Il résulterait donc, sous le double rapport de la marche de l'administration et de l'économie, un avantage réel des réunions que je vous propose de solliciter :

St Gilles du Mené à St Goueno, La Ferrière à La Chèze, St Hervé à Uzel, St Launeuc à Méryllac et Le Haut Corlay à Corlay. 2N28

31 mai 1829. Le CM de Plumieux, assemblé aux fins de la lettre de M le Préfet pour délibérer de donner son avis sur une lettre du maire de La Ferrière qui fait connaître à M le Préfet que les habitants du Breil Sablé dépendant de Plumieux désirent être réunis à la Ferrière. Après en avoir délibéré,

Considérant que le village du Breil Sablé quoiqu'éloigné d'une petite lieue du bourg de Plumieux, s'en trouve cependant beaucoup plus rapproché que plusieurs autres villages de cette commune qui en sont éloignés de deux lieues au moins,

Considérant que les ruisseaux dont il est fait mention dans la lettre du maire de la Ferrière ne se sont ordinairement formés que par la réunion d'eaux pluviales eu de sources intermittentes qui se dessèchent en tout ou en partie, que les coups d'eaux dont on parle ont été généreux cette année dans toutes les parties de la commune et que par suite les habitants de plusieurs autres villages de Plumieux ont éprouvé les mêmes inconvénients pour se rendre au bourg pendant les grandes pluies,

Considérant que toutes ces demandes de réunion sont plutôt dirigées dans des vues d'intérêt personnel que des vues d'intérêt public, qu'elles ne tendent qu'à désorganiser les anciennes communes pour en former de nouvelles suivant l'intrigue de chaque maire et qu'il est reconnu qu'on va mendier le consentement des habitants des villages qu'on veut accaparer,

Considérant enfin que la commune de Plumieux se trouverait à peu près réduite à son bourg si les habitants de certains villages, beaucoup plus rapprochés d'une autre commune que ceux du Breil Sablé de La Ferrière avaient l'espoir de parvenir à être réunis à la commune qui les avoisine,

Désirant par ailleurs conserver à la commune de Plumieux l'intégrité de son territoire,

Est d'avis de s'opposer à la réunion du village du Breil Sablé à la Ferrière, de même qu'il s'est opposé à celle du Gas de Bois à la commune de St Etienne.

19 décembre 1839 - Limites Plémet - La Ferrière

Le Conseil Municipal, réuni pour donner un avis sur le mérite des oppositions faites par quelques habitants de Plémet et relatives à l'aliénation de la lande dite d'Ahaut, située entre Plémet et La Ferrière, déclare que la commune de Plémet a toujours joui de cette partie des landes qui a été portée à son insu dans La Ferrière lors du cadastre des communes. Depuis cette époque la commune de Plémet a réclamé à plusieurs reprises contre cette limite établie par le cadastre, sans obtenir de solution. La commune de Plémet a toujours pris pour limite que la nature même a établi entre Plémet et La Ferrière, qui commence au Poncet, se poursuit par la fontaine de la bonne Vierge, l'ancienne loge de Boulaie, la fontaine du cabaret et va joindre la fontaine aux crapauds, qui sert de borne entre Plémet, Plumieux et La Ferrière. D'après cette limite, qui est comme nous l'avons dit, celle de la nature, la lande dite d'Ahaut que la commune de La Ferrière se propose d'aliéner, appartient presque en totalité à Plémet. Il est d'ailleurs de notoriété publique que jamais les habitants de La Ferrière n'ont joui de cette portion de landes, tandis que ceux de Plémet en ont toujours joui.

En résumé, le Conseil déclare à l'unanimité qu'il appuie de tout son pouvoir les réclamations relatives à l'aliénation de la dite lande, faites par les habitants de Plémet. Cahier des délibérations du CM de Plémet.

Cette portion de lande sera finalement attribuée à La Ferrière vers 1869.

Demande d'extension de La Chèze aux dépens de St Barnabé, Plumieux et La Ferrière.

11 mars 1851, CM de La Chèze. La Chèze a une population de 403 habitants et une superficie de 353 ha. Sa conformation est d'une irrégularité choquante, quoique très bien située par rapport au reste du canton. Mais La Chèze n'a, ni par sa population, ni par l'étendue de son territoire, une importance en rapport avec les anciens souvenirs et avec son titre de chef lieu de canton. C'est à ces causes qu'elle doit évidemment d'être privée de deux attributions de chef lieu de canton, à savoir la cure et la gendarmerie et d'apercevoir, de temps en temps, certaines convoitises à son détriment.

Le sentiment de la vie et de la conservation de tout ce qui la constitue existe au même degré chez une communauté que chez un individu, non seulement dans le présent, mais encore pour l'avenir. Les habitants d'un certain nombre de villages faisant habituellement partie de trois communes limitrophes ne cessent depuis trente ans de vous demander leur réunion à la Chèze.

On conçoit très bien qu'un maire, qu'un recteur s'opposent à un démembrement de leur commune, mais nous avons la ferme conviction que la réunion est sincèrement désirée par les populations comprises dans les limites proposées. Toutes leurs habitudes sont à la Chèze. C'est à La Chèze qu'elles viennent à la messe. Ce sont les ecclésiastiques de la Chèze qui sont appelés à visiter les malades. C'est à la Chèze que les enfants viennent à l'école. En demandant la réunion, nous demandons qu'une chose bien simple : régulariser ce qui existe, convertir le fait en droit.

Les villages dont nous vous demandons la réunion à la Chèze sont les suivants :

*De Plumieux, Billehaut et la Noë.

* De la Ferrière, Billehaut, la Ville Agant, la Ville Oger, Les Livaudières, le moulin, la métairie et l'Abbaye de Lanthénac et la Garenne.

* De St Barnabé, Blanlin et la Vallée.

Le tableau suivant fait apparaître les différences en contenance et population que la réunion opérerait sur les diverses communes intéressées dans la question.

	Contenance	Contenance à réunir à la Chèze	Population	Population à réunir à La Chèze	Contenance après réunion	Population après réunion
Plumieux	7 317 ha	178	3 310	40	7 139	3 270
St Barnabé	2 271	304	973	149	1 366	824
La Ferrière	1 563	427	713	217	1 135	496
La Chèze	253		403		1 164	809

Le Conseil exprime le regret d'avoir été obligé de prendre autant de terrain à la Ferrière mais il lui a été impossible de trouver une autre limite convenable. Il est convaincu qu'il serait facile à l'immense commune de Plumieux de rendre à la Ferrière d'un côté ce qu'elle a perdu de l'autre.

18 septembre 1851. CM de La Ferrière. Le CM, considérant que si la distraction demandée par la Chèze est avantageuse à cette dernière, il est également certain qu'elle serait on ne peut plus préjudiciable à la Ferrière. Elle aurait en effet pour conséquence d'enlever à la Ferrière ses meilleures terres et ses meilleurs villages, de réduire sa population de 713 à 496 habitants. Ainsi réduite, La Ferrière se trouverait hors d'état de faire face à ses dépenses les plus impérieuses.

La vérité est que les habitants des sections ont toujours à peu près unanimement, prenant conseil de leurs véritables intérêts, énergiquement résisté aux demandes de la Chèze, qu'ils ont leur état civil et religieux à la Ferrière et qu'ils tiennent à l'y conserver, qu'ils n'ont aucune difficulté pour se rendre au chef lieu de leur commune.

Par ces motifs, le CM est d'avis de s'opposer par tous les moyens à la demande de La Chèze.

En 1852 des habitants des Livaudières, de Billehaut, de la Métairie, de la Ville Agant et de la Garenne écrivent au maire de La Ferrière : « Nous venons aujourd'hui vous avouer franchement, M le maire, que la plupart d'entre nous, gens illettrés, qui ont pu consentir à cette distraction sans connaissance de cause, mais qu'ayant réfléchi depuis sur nos véritables intérêts, nous nous refusons entièrement à la distraction de nos villages pour les adjoindre à la Chèze et qu'au contraire, les habitants des villages soussignés demandent le maintien de leurs villages et propriétés à leur ancienne paroisse. »

Avril 1852, CM de la Chèze : « Tous les moyens de pression civils et ecclésiastiques ont été employés. C'est avec un profond regret que nous avons vu la Chaire de vérité servir de tribune pour donner plus d'autorité aux malveillances contre la Chèze. Le respect que nous portons au clergé nous impose de la réserve sur les écarts de quelques uns de ses membres et nous nous bornons à cette seule indication.

...C'est à la Ferrière que les moyens de pression ont été employés avec le plus de violence. Un prédicateur étranger à la commune est venu le 15 août 1851, fête patronale de La Ferrière, prêter le secours de son éloquence pour rendre la Chèze infâme aux villages à réunir. Cette pression a réussi à faire changer d'avis à un certain nombre d'électeurs. »

CM de St Barnabé : « Certains ont consenti au rattachement avec La Chèze par surprise ou par tromperie, d'autres pour se débarrasser des importunités qu'on leur faisait, d'autres n'osaient répondre et gardaient un silence que les gens de La Chèze ont pris pour un signe d'approbation. Mis ce qu'il y a de sûr, c'est que les notables de Blanlin s'opposent à ce projet ; il n'y a aucun avantage, pour les habitants de Blanlin d'être annexés à La Chèze. Ils en sont séparés par une limite naturelle, la rivière, et dans les grandes eaux, il leur est impossible d'aller à la Chèze, tandis qu'ils peuvent toujours facilement venir à St Barnabé. On ne pourra pas non plus raisonnablement alléguer la proximité, car la majeure partie du village a à peine cinq à six minutes de chemin à faire de plus pour se rendre à l'église de St Barnabé que pour se rendre à celle de La Chèze. On ne leur voit donc aucune raison valable pour être de La Chèze.

M le Sous-préfet n'ignore pas que St Barnabé a fait de grands sacrifices pour se procurer une maison d'école. Mais si on lui enlève le village de Blanlin, elle se trouvera dans l'impossibilité de supporter ses charges et, de toute nécessité, l'école tombera. »

Des habitants de Blanlin au maire de St Barnabé : « Nous venons déclarer que quand la commission chargée de nous demander notre consentement pour nous séparer de St Barnabé pour nous joindre à La Chèze est venue nous trouver à notre domicile, nous avons été abusés par des paroles flatteuses. Aujourd'hui que nous avons eu le temps de réfléchir, nous nous apercevons que nous avons été dupes de notre crédibilité. Nous tenons donc à demeurer dans notre ancienne commune qui nous offre infiniment plus d'avantages pour tous les rapports. »

21 juillet 1851. CARRE KERISOUE au maire de St Barnabé : « Je suis aujourd'hui parrain d'une cloche à Plémet et il m'est donc impossible de me rendre à St Barnabé. Mais vous pouvez montrer ma lettre et dire que je m'opposerai de toutes mes forces à la réunion de Blanlin à la Chèze. »

CG, session d'août 1852.

La Chèze demande,

*A St Barnabé les villages de Blanlin et la Vallée, d'une contenance de 304 ha et d'une population de 149 habitants.

* A la Ferrière les villages de Bilhaut, Ville Agant, Ville Oger, Livaudières, la Garenne, le moulin, la métairie et l'abbaye de Lanthenac contenant 427 ha et 217 habitants.

* A Plumieux les villages de Bilhaut et la Noë comprenant 40 habitants et 178 ha.

En ce qui concerne St Barnabé, les habitants appelés à une enquête à la Chèze, y ont fait défaut puisque quatre seulement ont consenti à l'adjonction. A St Barnabé au contraire vingt trois habitants sont venus protester contre tout changement. La commission syndicale a été favorable à la demande de la Chèze et, par suite, le CA de Loudéac a donné aussi un avis favorable. Mais à la date du 24 de ce mois, on trouve dans les pièces du dossier une protestation des habitants de Blanlin contre la séparation de leur village de St Barnabé. En présence d'une volonté si diversement exprimée, votre commission vous propose de rejeter la demande de la Chèze.

En ce qui concerne La Ferrière, les enquêtes faites dans les deux communes ont eu un résultat à peu près égal pour et contre la demande de disjonction. La commission syndicale a repoussé toute distraction. Le CA repousse aussi la réunion mais en partie seulement : il est favorable à l'adjonction de la Garenne, Ville Oger, Livaudières, Bilhaut et Ville Agant. Mais à la date du 20 de ce mois, se trouve dans les pièces une protestation émanée des habitants de ces villages contre leur disjonction de La Ferrière. Votre commission pense qu'il y a pour La Ferrière même raison de se prononcer que pour St Barnabé. Elle vous propose en conséquence le rejet de la demande de La Chèze à l'exception de Bilhaut.

A Plumieux, les habitants de Bilhaut et la Noë ne se sont pas présentés à l'enquête édictée sur cette commune. Six d'entre eux sont venus à celle ouverte à la Chèze déclarer vouloir faire partie de cette dernière commune. La commission syndicale et le CA donnent un avis favorable. Votre commission vous propose en conséquence d'émettre un avis favorable à la distraction de Bilhaut et la Noë de Plumieux pour être réunis à La Chèze.

Le CG adopte ces propositions. 1N38

1852. Rapport du Sous-préfet au CA : « Si vous jetez les yeux sur le plan qui vous est fourni, vous reconnaîtrez tout d'abord que les villages dont j'adjonction est poursuivie par La Chèze sont à sa porte tandis qu'ils se trouvent à des distances plus ou moins éloignées mais comparativement considérables des bourgs dont ils dépendent aujourd'hui. On comprend difficilement comment La Noë, Bilhaut, La Ville Agant, les Livaudières et la Garenne appartiennent à Plumieux et La Ferrière tandis que les habitants de ces villages n'ont qu'un pas à faire pour se rendre à la Chèze. Il est évident que leurs affaires civiles et religieuses doivent les appeler incessamment au chef lieu de cette dernière et l'on conçoit qu'il y ait pour eux utilité et convenance à en faire définitivement partie.

Dans les questions de cette nature, ce sont surtout les convenances des parties intéressées qu'il faut consulter, c'est de leurs déclarations qu'il faut chercher la solution. Malheureusement il est rare que ces déclarations soit l'expression de ceux qui les font. Presque toujours elles sont dictées par un intérêt étranger ou par l'amour propre, arrachées par l'importunité ou la crainte. Je dois le dire, Messieurs, parce que telle est ma conviction, les malheureux habitants dont on se dispute la possession, tiraillés en sens inverse, sollicités par leurs affaires et leurs intérêts, retenus par la menace, n'ont pas tous osé manifester leur pensée et souvent ont protesté contre leur adjonction après l'avoir demandée. Vous comprendrez que, manquant ainsi d'une base certaine pour assoir notre commission, nous ne nous prononçons qu'avec une certaine réserve et même hésitation.

Je me résume et je dis,

*Que les villages de la Noë et de Bilhaut pour la partie qui se trouve dans Plumieux doivent être annexés à la Chèze.

*Que la métairie d'Abas et Lanthenac doivent continuer d'appartenir à la Ferrière.

* Qu'il y a convenance d'adjoindre à la Chèze les villages de la Garenne, les Livaudières, la Ville Oger, la Ville Agant, Bilhaut qui se trouvent dans la Ferrière.

* Qu'il me paraît également conforme aux intérêts et aux vœux sagement expliqués des habitants de Blanlin et la Vallée d'adjoindre leurs villages à la Chèze, en donnant pour limite aux deux communes le ruisseau qui descend de la Feuillée. 2N28

En 1853, des habitants de Blanlin d'une part, des Livaudières et de la Garenne d'autre part, pétitionnent pour demander le rattachement de leurs villages à la Chèze. « Sous le rapport du spirituel, l'éloignement de leur église fait pour eux qu'ils ne peuvent s'y rendre que de temps à autre, encore n'est ce que pour l'accomplissement d'un devoir qu'il leur serait bien plus facile d'accomplir à la Chèze.

Sous le rapport du temporel, la Chèze est approvisionnée de tout ce qui est nécessaire à l'alimentation et au ménage, il y existe des foires et marchés, il y a comme dans les autres communes une école dont ils profiteraient avantageusement pour l'éducation de leurs enfants. Enfin, il y aurait pour eux une économie de temps et d'argent à faire partie de la Chèze.

En conséquence, ils demandent que le CG prenne en considération le vœu sincère qu'ils forment pour être distraits des communes dont ils font partie actuellement et être réunis à la Chèze. »

CG, session d'août 1853. Des habitants de Blanlin, la Vallée, les Livaudières, la Garenne, la Ville Agant, Bilhaut et la Noë demandent de nouveau leur réunion à la Chèze. M le Préfet leur a fait connaître qu'en présence de votre délibération di 1^{er} septembre dernier qui a rejeté leur première demande, il ne pouvait donner aucune suite à cette affaire. Votre commission ne trouvant dans la nouvelle réclamation aucun motif sérieux pour revenir sur votre précédente décision, vous propose de décider qu'il n'y a point lieu de donner suite à la demande des pétitionnaires.

Proposition adoptée par le Conseil. 1N39

PENDANT LA REVOLUTION.

Cahier de doléances de la Ferrière, 5 avril 1789.

Sire,

Depuis longtemps votre peuple gémit de payer tous les ans des rentes considérables sur sa terre aux fiefs et seigneuries de sa Noblesse, tant par grains, corvées, que par argent et lorsque l'aprecy des grains se trouve haute, le roturier est obligé la jouissance de sa terre meme au-delà pour payer les rentes desdits seigneurs le tout sans diminutions de cos jmpots.

Secondement d'après avoir payés ces rentes par argent les seigneurs obligent encore leur vasseaux faire des corvées avec leurs harnois sans etre payés ny nouris ce qui fait par consequent un double employe.

Troisiement si un chef roturier meure, ses heritiers sont obligés de payer le rachapt qui est une année de jouissance de son revenû, ou de fournir un minut de l'estimation dudit revenû meme de payer des rentes de droits de recepte a raison de six fois par chaque héritiers et aujourd'huy les seigneurs exigent autant que le deffeunt avoi autant de bien en chaque thenue ils exigent autant de droits de recepte.

Quatriement. Le roturier est obligé de donner la dixme à la douzieme gerbes, la moutture au seizieme demé dont les vasseaux sont encore obligés de supporter les frais.

Cinquiement. Si un roturier fait des contracts, il faut quil paye aux seigneurs des lots et ventes qui se montent au huitieme du principale des dits contracts et sil fait des contracts deschange ces seigneurs font payer aux roturiers double lots et ventes et ils exigent meme les lots et ventes des licitations. Il faut enore payer des droits de guets à raison de six fois six deniers par chaque maison et si ce roturier manque de payer les droits les seigneurs le font payer dix sols de frais par chaque article et pour faire payer les droits seigneuriaux les procureurs fiscaux desdits seigneurs font payer beaucoup de frais aux vasseaux.

Sixiement. Il se commet un grand abus pour les dommaines congeables attendû que les vasseaux ne sont qu'usufructiers de leur bien attendu que les vasseaux ne sont simplement que dépositaire de leur terre, ils n'ont que la disposition que d'avoir les emondes de leurs bois dont les seigneurs ont la disposition de tous

les pieds d'arbres et si les vasseaux auroient le malheur d'abattres un seul pied d'arbres sur lesdits domaines, ces seigneurs leurs feroient payer en frais et par estimation des perts (ou d'experts) plus de quarante livres, c'est positivement ce qui ruines leurs vasseaux.

Septiemment. Le tiert etat demandroit sous le bon plaisir du roy notre sire le congediment de ces domaines en heritage roturier attendû qu'un roturier qui a douze anfans, il n'y a que le dernier de ces garcons qui peut avoir ce domaine et ses autres anfans qui on la peine d'augmenter ces biens sans en avoir aucune dispositions et si ce mineur vient a decédé sans heritiers, la theue tombe directement en desserance aux seigneurs sans que les freres et seures de ce mineur lorsqu'ils ont l'age de vingt cinq ans ou mariéz en puis etre heritiers en aucune facon que ce puis etre et les seigneurs vendrent ces thenues en font ce qui bon leur semblent.

Huittement. Le peuple exige aujourd'huy sous le bon plaisir du Roy notre sire que les seigneurs clergés ainsi que les verents peres des couvents et communautés payeront au tems a venir des capitations aux memes rolles des roturiers suivant chacun leurs commodités et qu'ils fassent des taches aux grands chemins suivant leuts jmpositions a la capitation, meme aux vingtieme fouages au meme rolle des roturiers, au grand de leur bien.

Neuviement. Il se commet un abus dans toutes les paroisses au vis-à-vis des commissaires par la raison que les egailleurs ayant fait leurs repartitions pour les jmpots royales les seigneurs par méchancetés requièrent les dits commissaires a aller coucher chez eux pour leur faire de bons repas pour etre diminués sur leurs jmpositions et si un vasalle des dits seigneurs a le malheur de les augmenter ils le punissent par recrimination c'est pourquoy le tiert etat exigent à l'avenir que ces commissaires n'yront pas à l'avenir aucunement chez les dits seigneurs.

Dixiemment. Il se met un grand abus au vis avis du tirement de la milice de chaque paroisse, ces seigneurs requièrent ces commissaires ou subdéligués a aller coucher chez eux afin de garder leurs domestiques ainsi que ceux de leurs fermiers et ceux qui veullent garder.

Onziement. Il est necessaire que les seigneurs ainsi que le clergé soient assujetis au casernements des troupes et aux charrois de leurs equipages comme le roturier et quil a fort fait deffenses à l'avenir aux dits seigneurs de ne comparaitre aux tirement de la milice, a la recep des capitations, vingtiemes, fouages, ainsi qu'aux délibérations des paroisses attendû quil font ce que bon leur semble et quil soit fait meme et pareille deffense aux dits seigneurs afin quil ne renferment point comme au passé les landes, communs et galloirs aucunement pour faire des affeagements.

Fait et arretté en la sacristie de l'eglise treviale de La Ferrieriere sous les seings respectifs des dits deliberants qui ont l'age de vingt cinq ans et avant la signature il se passe un abus que le freffier ont aujourd'huy huit livres par jour ce qui escrosse les veuves et les pauvres mineurs. On supplie le Roy Sire d'avoir compastion des pauvres veuves et nous refferons le tout à la volonté du Roy.

Francis GUI, Jan CHARPENTIER, Julien DENOUE, Mathurin JOSSE, Louis BERTHELOT, Jacques BAUD, Vincent BAUD, Laurent HUET, Olivier BERTHELOT, Louis HUET, P POSTEL, M AUDRAIN.

Biens de l'église de La Ferrière. Ces biens proviennent de dons en échange de messes à dire pour le repos du donateur.

*Une pièce de terre dite le Clos du Breuil donnée par Jean BOUDEUC pour faire une messe par semaine.

* Le Pré Gloret donné par Jean BARGUILLET pour faire célébrer un service chaque année pour le repos de l'âme du fondateur.

* Le Pré du Quartier donné par Thébault JOUET pour faire célébrer deux services chaque année pour le repos de l'âme du fondateur.

* Une pièce de terre appelée la Clôture donnée par Julienne Christine.

* Des ANDROUETS, deux pièces de terre afferméés 18 Livres pour dire une messe tous les lundis de chaque semaine.

* Jacquette ROBERT.

* Claude BLOUIN, Jean, Mathurin et André JOUET consistant en une messe située au bourg.

* Une pièce de terre dite la Nouy donnée par Claude BLOUIN destinée à l'honoraire du prêtre matinalier. 7L142

27 8^{bre} 1790. Le Directoire du district est d'avis qu'il soit fait deffense à la Chèze de faire aucune descente à Lantenac, qu'il soit au contraire dit que la municipalité de La Ferrière est seule en droit et qualité d'exercer les fonctions municipales sur l'abbaye qui s'est constamment trouvée dans l'enclave de ladite trêve et que deffense soit faite à la Chèze sous quelque prétexte que ce soit de l'y troubler à l'avenir et d'étendre ses limites au delà du territoire de sa simple paroisse. Le Directoire est d'avis qu'il soit ordonné à la Chèze de verser à la caisse du district 2530 Livres, produit de la vente des grains faite en l'abbaye de Lantenac. 7L1.

24 juillet 1793. La municipalité de la Ferrière dénonce Joseph SAMSON fermier de la métairie de Lantenac d'avoir mis à sec l'étang de Quilien qui appartient à l'émigré BOCQUIEN. Il en a pris un nombre considérable de tanches qu'il a vendues en différents endroits. 7L1

Messidor an II, juin 1794. Défenseurs de la Patrie.

AUDRAIN Yves enrôlé le 4 8^{bre} 1793.

BELAMI Joseph enrôlé le 28 mai 1793.

BOUHERE ou BOULLIERE Mathurin enrôlé le 12 Germinal an II

DENECE Louis enrôlé le 2 7^{bre} 1792.

GOUJEON Louis enrôlé le 28 mai 1793.

JOUET Joseph enrôlé le 12 Germinal an II, 1^{er} avril 1794.

LE BAS Joseph enrôlé le 12 Germinal an II

LE CROM Guillaume enrôlé le 12 juillet 1792.

MICHEL Guillaume enrôlé le 28 mai 1793.

RAULET Joseph enrôlé le 28 mai 1793. 1L147

19 Germinal an II, 8 avril 1794. La Ferrière déclare avoir deux moulins dans l'étendue de sa commune, Lanténac et Blanlin. Ces moulins sont à eau. Celui de Lanténac est à proximité de la grande route, celui de Blanlin est dans les terres, l'un et l'autre sur la rivière de la Chèze. Ces moulins font de la belle farine et s'ils étaient entretenus en grains pourraient en moudre cent quintaux par jour. Leur marche peut être entravée par le travaille des réparations, les grosses ou basses eaux, les glaces et tout autre objet naturel.

Le patriotisme de la municipalité ne s'est point assoupi sur l'exécution du décret relatif à l'extraction du salpêtre. Notre ardeur républicaine ne s'est point ralentie mais ou prendre dans une commune aussi angustice que la notre un local tel qu'il faut pour former l'atelier qu'on désire ? Ou trouver parmi les gens de campagne sans éducation et sans connoissances l'homme propre par ses lumières à diriger les opérations salpêtriennes ? Voilà la difficulté et la grande difficulté et nos bras employés à l'agriculture et à la fouille du minaray sont incapables de tout autre travail. Il est fâcheux pour nous d'être dans l'impossibilité de vous fournir cet homme de talent et de former un atelier.

Nous avons ouvert le registre demandé par votre lettre du 27 Ventose (17 mars) pour recevoir les déclarations des fermiers des biens des émigrés et des prêtres déportés. Nous n'avons point à séquestrer ni meuble ni immeuble de notre vicaire il y a 19 mois qu'il est déporté et avant sa déportation il fit enlever ses meubles et transporter dans sa commune naturel Plémet. 7L66

En 1795, 42 garçons et 22 filles ont suivi les cours de Mathurin CHARPENTIER instituteur public. 1L767.

6 Thermidor an III, 24 juillet 1795. HUET: "Les volontaires républicains font du pillage par où ils passent. Mardy dernier il passa au bourg 300 hommes pour aller à Coëtlogon. Ils ont entrés en différents endroits du bourg, ils enfoncent les armoires, fouillent partoutes, prennent le lait, les poules, entrent dans les selliers beurent le cidre, mangent pain, gallettes, beure, lait et cresse, emportent la farine de sorte qu'ils

prive les habitants de toutes leurs vivres. Ils menacent hommes et femmes de coups de sabre quand ils ne fournissent pas l'argent. Un des volontaires tira sur une fille du bourg, heureusement pour elle que le fusil était chargé qu'avec de la poudre, ils font frémir les femmes enceintes, ils font dix fois plus de mal que les chouants. » 7L117

25 Prairial an IV, 13 juin 1796. Julien CHAPERON 41 ans journalier à La Ferrière.

Depuis quant est vous ycy qui vous y a conduit et pour quel motif ? Je suis en prison depuis quatre mois, soupçonné à tort d'avoir été demander un fusil à la métairie d'Abas.

N'avez-vous pas servi de guide aux chouans ? Non jamais le nay conduit les chouans nulle part que le jour où un inconnu venant chez moy my fit le conduire à la métairie d'Abas, me força d'y entrer, s'empara d'un fusil et le rendit à l'homme de la métairie qui vint le réclamer.

N'avez-vous pas servi dans la garde territoriale ? Oui j'y ay servi pendant deux mois, j'ay demandé à en sortir à raison du nombre de mes enfants qui me fallait nourrir.

20 Fructidor an IV. Le tribunal dit qu'il n'y a lieu à rédiger acte d'accusation contre Julien CHAPERON. 102L755.

Une bande de douze à quinze chouans s'introduisit dans le bourg de la ferrière dans la nuit du **6 Germinal an VI, 26 mars 1798**, y assassina Ollivier ROUXEL, vola 1 200F à François GUILMOT et 270F à Vincent BAUD. La commune de la ferrière n'a pas par elle-même aucun moyen de résistance ; point d'armes, point de cantonnement, point de garde nationale. Eloignée de tous secours, les brigands y peuvent commettre tous les crimes qu'ils veulent. La commune de la Ferrière est entourée de vastes landes et de bois qui communiquent avec les forêts de Loudéac et de La Nouée. Sa position est d'autant plus malheureuse qu'elle se trouve dans la communication suivie par les brigands pour passer du Morbihan dans les Côtes du Nord.

Vincent BAUD et François GUILMOT et les héritiers d'Ollivier ROUXEL ont renoncé à toute réparation. 1L534

Lundy dernier il fut fuselier un bon citoyen Ollivier ROUXEL de la Ferrière a qui ils ont fait sauter la serveille le long d'un mur qui se proposait de payer à ces monstres 1 200F et s'obligeait à toutes conditions. Deux autres citoyens ont été massacrés à St Samson.

En conséquence, pour nous mettre à l'abry des scélérats, nous vous supplions de nous accorder vingt cinq fusils. 1L534

7 Germinal an VI. 27 mars 1798. Outre le meurtre d'Olivier ROUXEL ils ont également lié Vincent BAUD et son fils à dessein de les massacrer et ils n'ont dû leur salut qu'à la prière d'un particulier qui a intercédé pour eux.

Le 1^{er} de ce mois, jour des assemblées ordinaires, une cinquantaine de chouans restèrent à la Ferrière tout le jour pour empêcher les citoyens actifs de la commune de se rendre à la Chèze. Dans le nombre de ces coquins, une dizaine était à cheval. On a reconnu les deux fils PIECHE de Josselin dont un a les cheveux roux, LE MAINTIER de Josselin, Pierrot dit St Régent de Mohon, les deux TROUSSIER, DUVIVIER dit Constant. Ces brigands se réunissent aux châteaux de Coëtlogon et du Cambout. C'est de là qu'ils partent à Plumieux, Plémet, Plessala, Langast, Ploëuc... S'ils sont poursuivis, ils se réfugient dans les forêts de Lanouée, Lorges ou Loudéac où ils ont des caches.

Cette horde de scélérats, dans la nuit du 3 au 4 Germinal, se rendit à St Launeu chez BIDAULT 70 ans, commis au four de la Hardouinais, le maltraitèrent et lui volèrent 3 000F destinés à la forge.

14 Messidor an VI, 2 juillet 1798. Ce jour, devant les notaires publics furent présents Jullienne, Perrine et Yvonne ROUXEL cette dernière sous l'autorité de Pierre LECROIX son mari présent pour l'autoriser, Marie ROUXEL femme et autorisée de Philippe MARTIN de dernier présent pour l'autoriser, Anne ROUXEL femme et autorisée de Louis BRUNEL demeurants à la Ferrière, lesquels nous ont déclaré que le tribunal civil du département avait rendu le 13 Prairial (1^{er} juin) un jugement par lequel il condamne

les habitants de la ferrière à payer la somme de 3 000F pour dommages et intérêts résultant de l'assassinat commis sur Olivier ROUXEL leur père le 6 Germinal dernier (26 mars) par une bande de brigands. Connaissant parfaitement que les habitants de la Ferrière sont incapables de se porter à un pareil attentat, voulant aussi leur prouver combien ils sont éloignés de croire qu'ils aient participé à l'homicide de leur père, ils déclarent tous renoncer à tous dédommagemens. 1L534

14 Vendémiaire an VII, 5 octobre 1798. Recensement.

Age	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Garçons	6	5	4	9	5	4	2	2	13	8	0	7	7	5	9	4	6	10	5	3
Filles	11	5	2	2	8	2	7	1	1	6	3	5	4	3	4	8	6	9	7	5

Age	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Garçons	5	5	1	2	3	0	0	4	1	5	3	4	2	5	3	5	0	1	4	10
Filles	4	6	3	6	7	3	3	7	2	6	1	6	3	5	3	6	3	2	1	10

Age	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
Gars	4	5		4	6	3	6	7	4	5	4	6		1	6	2		4	1	60
Fille	2	9	1		6	5		5	1	6	3	2	1		3		3	1	1	3

Age	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
Gars	1	4				1	1	1									1			
Fille		2					3	1		1	1							1		

514 individus en tout. Le tableau présente l'âge de 260 hommes et 235 femmes. L'âge de 19 personnes est ignoré.

L'âge moyen serait de 29,5 ans : 30,15 ans pour les hommes et 28,85 ans pour les femmes.

Il y a 90 personnes à habiter aux Loges, 47 au Vauthomas, 74 à la Ville Oger, 36 à la Garenne et 70 à Lanthenac.

Répartition par profession :

Laboureurs : 135. Laboureur et agent national François LE MAITRE.

Ménagère : 36

Tisserant : 33. Filandière : 13. Fillotère : 1.

Journalier : 30

Servantes et domestiques : 21

Sabotier : 3, cordonnier 1, tailleur 1.

Boulangier 1, aubergiste 1, meunier 1.

Charpentier 1, masson 1

Marchand 2, remouleur 1, toucheur de chevaux 2, Juge de Paix 1 Gilles LE GOUAIL.

Remarque : un seul aubergiste !! Pas un prêtre mais 39 Mathurin et 22 Mathurinne. 1L583.

17 Floréal an IX, 6 mai 1801. Arrestation à la Ferrière par la brigade de la Trinité de Joseph GAMBERT de Josselin qui fit prendre le même jour à Laurenan son camarade EMIAUX (ou MOI) qui à son tour en fit prendre trois autres à Ménéac. 1M310.

LA FERRIERE EN 1860.

Réponses par l'instituteur à un questionnaire réalisé par J GAULTIER Du MOTTAY en 1860.
1T400

1. **Etymologie.** La Ferrière veut dire « terre renfermant du fer ». Il y a un minerai à quelques kilomètres du bourg

5. **S'y trouve-t-il quelques restes d'anciens châteaux ou d'anciennes fortifications ?**

Le château de Quilien avec construction ancienne et construction moderne ou d'il y a cent ans.

6. **La commune a-t-elle fourni dans les temps passés quelques personnages remarquables par leurs talents, leurs vertus ou leurs succès ?**

Vingt générations de moines se sont succédées à Lanténac depuis l'an 1150 jusqu'à la Révolution de 1789. Les moines, dont les premiers vinrent de Marmoutier près de Tours, donnèrent sans doute à la paroisse de La Chèze l'exemple de toutes les vertus religieuses ou de la perfection du christianisme.

14. **Y-a-t-il des chapelles dans la communes ? Quels en sont les patrons ?**

Dans la paroisse il y a la chapelle de Lanténac, remarquable par son antiquité. Jean, Evêque de St Briec, la donna en 1128 aux moines de Marmoutier. On y vient de loin invoquer Ste Blanche. L'office paroissial y est transporté le dernier d'août. On y invoque St Laurent pour les éruptions de sang, Ste Blanche pour les tumeurs blanches, St Firmin pour la goutte, St Germain pour la colique et St Roch pour la peste. La chapelle de Lanténac ne renferme rien de remarquable. De la chapelle de l'abbaye il reste la sacristie où l'on voit les statues de St Firmin, St Sébastien, St Potan et le sarcophage d'Aliénor de Rohan.

L'abbaye de Lanténac subsiste avec une partie de son cloître. Elle est comme l'un des trois châteaux de M et Mme LE GALLAYE qui y passent chaque année plusieurs semaines et se proposent d'y construire deux tours et deux pavillons quand Monsieur aura terminé son château d'Etembriec en Crugnel dans la Morbihan.

23. **Quelles sont les principales industries de la commune ?**

Culture du froment, du seigle, de l'avoine, du blé noir, du chanvre. Elevage de chevaux, vaches, moutons, cochons, poulets. Œufs et beurre. On vend à Loudéac, Plémet, Rohan et La Trinité.

24. **Combien y-a-t-il d'usines, de moulins, de cabarets, de foires ?**

Il y a deux moulins et deux cabarets. Il n'y a pas de foire.

28. **Le sol de la commune est-il montagneux, plat, fertile, sec, marécageux... ?**

Sol avec plateaux et vallées, généralement salubre, passablement fertile et n'attendant plus pour être plus fertile encore qu'un redoublement de soins et d'encouragements.

30. **Y-a-t-il sur la commune un lieu d'où l'on puisse jouir d'une vue remarquable ?**

Sur le chemin du bourg à La Chèze, du coteau de Quilien et au sommet du Minerai il y a de magnifiques points de vue.

31. **La commune est-elle traversée par des rivières ? Sont-elles poissonneuses ?**

La Ferrière est baignée et bornée à l'Ouest par la rivière qui descend de la Prénessaye et se montre si belle à la Chèze, au pied des ruines du château des Soubise.

35. **Conserve-t-on dans la commune des croyances superstitieuses ? Existe-t-il quelques lieux où la superstition place le séjour d'esprits malfaisants ou bienfaisants ? Y-a-t-il quelque légende ou histoire merveilleuse des temps passés spéciale à la commune dont les paysans s'occupent encore ?**

Plusieurs croient encore qu'on peut attirer à soi le beurre des vaches de son voisin au moyen d'un crapaud renfermé dans une table ou d'un morceau d'étoffe traîné sur la rosée. Cette superstition, raillée franchement par les uns, tend à diminuer parmi les autres. Le recteur attaque les derniers crédules.

On raconte qu'un moine de l'abbaye s'était fait entièrement ermite et ne paraissait au couvent que pour prendre quelque réfection. Il mourut et, depuis sa mort, on entend des fois à autres, chanter dans les bois les louanges de Dieu avec une voix ravissante. On attribue cette mélodie au saint ermite. Il y a, dit-on, vingt ans et plus qu'on n'a plus entendue cette belle et mystérieuse voix.

GUERRE 14-18.

AUDRAIN Joseph.
BAUD Auguste.
BAUD Henri.
[BAUD Jean Baptiste.](#)
BAUD Yves.
BENARD Jean Baptiste.
[CADORET Joseph.](#)
CADORET Yves.
[DUAULT Jean Baptiste.](#)
DUAULT Mathurin.
DUAULT Théodore.
GICQUEL Firmin.
HENRY François.
HUET Constant.
HUET Théophile.
[JOSSET Joseph.](#)
LE BOUCHER Ange.
[LE COZILIS Jean.](#)
LE GAL Alexandre.
LE NET Etienne.
[LE PALLEC Mathurin.](#)
LE QUEUX Joseph.
LE QUEUX Pierre.
LE TEXIER Joseph.
LE TEXIER Louis.
[MAUMUSSON Mathurin.](#)
MOREL Louis.
[NAIL Victor.](#)
NOGUES Aristide.
RIO Jean François.
ROUAULT Vincent.
SAMSON Joseph.
SOUSLABAILLE Pierre.



Ghars de Combat

En colonne

AUDRAIN Firmin né le 25 octobre 1882 au bourg de Bréhan Loudéac, 1m58, laboureur à la Ferrière, fils de Pierre 40 ans laboureur aux Livaudières et Angélique GOLVET 40 ans. Service militaire du 16 novembre 1904 au 18 septembre 1906 au 5^e RI. Mobilisé au 71^e RI le 3 août 1914. Passe au 272^e RI le 1^{er} juillet 1915. Nommé caporal le 13 juin 1915 et Sergent le 13 octobre 1915. Disparu au Mont Spin le 8 mai 1917. Se marie le 16 mai 1908 à Charentois avec Jeanne Marie MARZIN.

AUDRAIN Joseph né à la Ferrière le 29 février 1883 de Mathurin 32 ans laboureur au bourg et Anne Marie BRUNEL 30 ans. 1m52. Service militaire du 14 novembre 1904 au 12 juillet 1907 au 136^e RI. Mobilisé le 12 août 1914 au 1^{er} Régiment des Zouaves. Caporal. Disparu à Luyghem en Belgique le 9 novembre 1914. Domicilié à Paris, N^o 1482 au bureau de recrutement de la Seine.

AUDRIN Jean Marie né le 13 janvier 1887 à Loudéac, domicilié à la Ferrière, 1m62, fils de François et Virginie ETIENNE (Fils de Virginie ETIENNE, reconnu par François AUDRIN le 9 mars 1903). Service militaire du 1^{er} octobre 1908 au 1^{er} octobre 1910 au 91^e RI. Mobilisé le 12 août 1914 à Cherbourg au 1^{er} RIC. Disparu à Ville sur Tourbe dans la Marne le 15 septembre 1914.



893. La Grande Guerre 1914-15 - EN CHAMPAGNE - VILLE-SUR-TOURBE (Marne)

Chef-lieu de canton entièrement détruit.

Visé Paris 893

IMP. BAUDINIÈRE, NANTERRE

PHOT-EXPRESS

BAUD Léontine née le 15 septembre 1914.

BAUD Lucie née le 10 mars 1913.

BAUD Auguste né le 3 avril 1886 à la Ferrière, domicilié à la Ferrière, fils de Mathurin laboureur aux Loges et Angélique LOUESDON 31 ans née à St Etienne. Service militaire du 8 octobre 1908 au 7 avril 1909 au 10^e COA. Mobilisé le 19 février 1915 à Cherbourg au 1^{er} RIC. Décédé dans le secteur de la ferme des Wacques avant le 1^{er} octobre 1915. Décédé à Souain le 25 septembre 1915.

BAUD Henri né le 3 mai 1879 à Plémet, 1m56, laboureur à la Ferrière, fils de Mathurin et Marie Joseph QUERREUX domiciliés à la Ferrière. Incorporé le 4 août 1914 au 71^e RI. Blessé à Langemarck le 30 octobre 1914. Affecté au 74^e RI le 25 février 1915 puis au 82^e RI le 27 avril 1917. Sergent. Disparu à Courbauvan ou Courlandon dans la Marne le 15 septembre 1918.

BAUD Henri né le 24 juin 1897 à la Ferrière, 1m53, laboureur à la Ferrière, fils de Louis 39 ans laboureur au Vauthomas et Marie Louise MACE 28 ans. Incorporé le 1^{er} septembre 1916 au 47^e RI. Passe au 56^e RI le 12 août 1917. Blessé le 18 août 1918. Cité à l'ordre du Régiment le 30 septembre 1918 : « Jeune soldat courageux en toutes circonstances. » Croix de Guerre étoile de bronze. Médaille Militaire en 1935. Concierge à Bodiffet en 1933. Décédé à Plémet le 31 mars 1976.

BAUD Jean Baptiste. Recherches infructueuses.

BAUD Jean François né le 5 avril 1884 à la Ferrière, fils de Jean Marie 50 ans laboureur aux Loges et Marie Anne BAUD 40 ans. Service militaire du 6 octobre 1906 au 1^{er} mars 1908 au 71^e RI. Mobilisé le 4 août 1914 au 202^e RI. Fait prisonnier le 19 avril 1915, rapatrié le 24 septembre 1915. Dirigé sur l'asile de Bron dans le Rhône pour aliénation mentale. Réformé pour paralysie générale. Atrophie du nerf optique droit, impotence fonctionnelle de la main gauche, gêne à la marche, troubles subjectifs des blessés du crâne par coups de crosse. Médaille Militaire en 1922. Se marie à la Ferrière le 7 février 1922 avec Marie Gabrielle AUDRAIN. Décédé à Levallois Perret le 10 juin 1943.

BAUD Jean Marie né le 3 février 1893 à la Ferrière de Louis 35 ans laboureur au Vau Thomas et Marie Louise MACE 24 ans, domicilié à la Chèze, soldat au 268^e RI. Décédé le 29 novembre 1918 à Schmuckendwald en Allemagne.

BAUD Louis né le 13 octobre 1885 à la Ferrière de Mathurin 55 ans laboureur au bourg et Anne Marie LE RETIF 36 ans. Service militaire du 1^{er} octobre 1907 au 25 septembre 1909 au 70^e RI. Mobilisé le 4 août 1914 au 247^e RI. Blessé et fait prisonnier à Chevanges le 26 août 1914. Rapatrié au titre de grand blessé le 25 juillet 1915. Médaille militaire en 1922. Décédé à la Ferrière le 9 février 1924.

BAUD Yves né le 5 juin 1883 à la Ferrière de Mathurin 53 ans laboureur au bourg et Anne Marie LE RETIF 35 ans. Se marie à Plémet le 18 décembre 1907 avec Marie Joseph LE LAY, domicilié à Rennes, Sergent au 149^e RI. Tué le 28 mai 1918 à Cuiry Housse dans l'Aisne.

BENARD Eugène né le 8 août 1877 à Ménéac, 1m64, laboureur à la Ferrière, fils de Pierre 46 ans laboureur à la Chesnaie et Marie Joseph BLANCHARD 41 ans, ménagère ensuite aux Loges. Service militaire du 16 novembre 1898 au 22 septembre 1901 au 37^e RI. Se marie à Plumieux le 18 juillet 1905 avec Marie Louise TABOT. Incorporé au 271^e RI le 18 août 1914. Disparu à Souain le 11 mars 1915.

BENARD Jean Baptiste né le 8 août 1877 à Ménéac, 1m64, laboureur à la Ferrière, fils de Pierre 46 ans laboureur à la Chesnaie et Marie Joseph BLANCHARD 41 ans, ménagère ensuite aux Loges. A St Pierre de Cormière en 1904, à la belle Alouette en la Ferrière en 1906. Incorporé le 4 août 1914 au 74^e RIT. Tué à Langemarck le 17 décembre 1914. Marié à la Ferrière le 3 novembre 1902 avec Marie Joseph HENRY. Père de Marguerite née le 15 août 1903, Andrée Gabrielle née le 26 novembre 1906, Marcel né le 15 novembre 1909 et Victoire née le 24 mai 1912.

BESSECHE Félicien né le 9 juin 1894 à la Ferrière, fils de Félix Constant 27 ans forgeron au bourg et Léontine BOUVIER 22 ans, domiciliés ensuite à La Chèze. Manœuvre puis ouvrier agricole à Nantes. Incorporé le 9 septembre 1914 au 47^e RI. Passe au 136^e RI le 19 novembre 1915 puis au 175^e RI le 1^{er} juillet 1917. Armée d'Orient. Ouvrier agricole après la guerre. Se déplace beaucoup : près de Tours en 1923, 1926, St Claude dans la Mayenne en 1928, Aubeferre près de Périgueux en 1928, Varzy près de Saintes en 1929, Etaules près de la Rochelle en 1931, près de Moulins en 1934, près de Bourges en 1935, Près de Périgueux en 1936, près de Nancy en 1936, près de Rodez en 1937. Décède à St Maur ou Ste Naure en Indre et Loire le 8 décembre 1951.

BLOT Marie Angèle née le 2 septembre 1912, Germaine née le 23 mai 1917 et Léonie née le 11 novembre 1918.

LE BOUCHER Ange né le 4 août 1875 à la Ferrière, 1m68, laboureur à la Ferrière, fils d'Ange Marie 30 ans laboureur à Lantenac et Mathurine CHEREL 27 ans. Service militaire au 6^e Génie en novembre 1896. Incorporé le 7 août 1914 au 6^e Génie. Disparu le 9 novembre 1914 à Karteker Cabaret en Belgique. Le père signe Le Bouché.

BOUDARD François né le 24 décembre 1891 à la Ferrière de Julien 33 ans laboureur à Lanténac et Marie Joseph LE ROSCOUET 38 ans. Domicilié à Ménéac, soldat au 68^e RI, décédé à l'hôpital de Rennes ou à Ménéac le 9 novembre 1914. N° 1547 au recrutement de Vannes.

BOUDARD Julien né le 25 avril 1884 à la Ferrière de Julien 31 ans laboureur à l'abbaye et Marie Joseph BLANCHARD 24 ans. Se marie à Ménéac le 24 janvier 1912 avec Constance GUILLEMIN, domicilié à Ménéac, soldat au 316^e RI, décédé à l'hôpital de Vannes le 26 octobre 1914. N° 1869 au recrutement de Vannes.

BOULE Joseph né le 24 janvier 1878 à la Ferrière, laboureur à Plumieux, fils de François laboureur aux Livaudières et Philomène SABLE 31 ans. Condamné le 7 janvier 1899 par la Cour d'Assises des Côtes du Nord à deux ans de prison pour attentat à la pudeur et le 19 juin 1905 par celle du Morbihan à cinq ans de prison pour attentat à la pudeur avec violences. Incorporé à la 74^e section des exclus le 29 mai 1915. Réformé le 22 juillet 1915 pour épilepsie.

BRUNEL Jean Marie né le 2 février 1889 à la Ferrière, 1m63, laboureur à la Ferrière, fils de Désiré 33 ans laboureur au bourg et Anne Marie BAUD 30 ans. Service militaire du 1^{er} octobre 1910 au 1^{er} octobre 1912 au 128^e RI. Incorporé le 4 août 1914 au 71^e RI. Passe au 175^e RI le 17 septembre 1915. Fait prisonnier dans la vallée de l'Arnica en Serbie le 12 décembre 1915. Interné à Philipoli en Bulgarie puis à Safa (ou Sofia ??). Se marie à la Ferrière le 13 juin 1921 avec Marie Gabrielle CADORET. Décède à la Ferrière le 21 juin 1977.

BRUNEL Joseph né le 19 janvier 1878 à la Ferrière, 1m75, étudiant ecclésiastique à St Briec en 1898, fils de Mathurin 36 ans laboureur au bourg et Jeanne BAUD 30 ans. Engagé au 71^e RI le 30 octobre 1896 pour trois ans. Nommé caporal le 22 janvier 1910 et Sergent le 4 octobre 1918. Mobilisé le 3 août 1914 à la 10^e section des infirmiers. Passe à la 1^{ère} section le 31 décembre 1915 et à la 10^e le 1^{er} octobre 1916. Affecté comme interprète de langue allemande au 34^e RI le 5 mars 1918. A Tréguier en 1899, à Paris en 1903, au collège de Tréguier en 1905, à Lanmeur en 1907. Décède à Epernon le 27 avril 1966.

CADORET Félix né le 24 janvier 1889 à la Ferrière, 1m65, laboureur à la Ferrière, fils d'Yves Marie 42 ans laboureur au bourg et Mathurine BAUD 33 ans. Service militaire du 1^{er} octobre 1910 au 1^{er} octobre 1912 au 128^e RI. Incorporé le 3 août 1914 au 71^e RI. Tué à Arsimont en Belgique le 21 août 1914.

CADORET Joseph. Recherches infructueuses. Peut être Joseph né le 28 juillet 1884 ou 87 d'Yves Marie 38 ans laboureur au bourg né à la Ferrière en 1847 et Mathurine BAUD 35 ans née à Plumieux en 1850.

Peut être Joseph né le 17 décembre 1882 d'Yves Marie 37 ans laboureur au bourg et Mathurine BAUD 34 ans.

CADORET Louis né le 8 février 1880 à la Ferrière, soldat au 248^e RI. Mort en captivité à Motelou en Allemagne le 26 novembre 1918.

CADORET Louis né le 4 octobre 1889 à la Ferrière, 1m56, fils de Mathurin 45 ans laboureur aux Loges et Marie Mathurine HENRY 33 ans. Se marie à Rennes le 11 juillet 1914 avec Françoise Laurence BESSONGE. Domicilié à Rennes. Service militaire du 1^{er} octobre 1910 au 1^{er} octobre 1912 au 47^e RI. Incorporé le 3 août 1914 au régiment de St Malo le 47^e RI. Passe au 90^e RI 17 mai 1916. Tué à l'ennemi à Mareuil ou à Bagneux dans l'Aisne le 22 août 1918. Cité le 23 juillet 1919 sans autres renseignements.

CADORET Yves né le 8 février 1880 à la Ferrière, 1m64, laboureur à la Ferrière, fils d'Yves Marie 33 ans laboureur au bourg et Marie Mathurine BAUD 30 ans. Se marie à St Etienne le 17 juin 1913 avec Rosalie AMIAUX. Service militaire au 24^e RI du 14 novembre 1901 au 20 septembre 1902. Mobilisé au 47^e RI le 20 août 1914. Passe au 71^e RI le 21 avril 1916 et au 248^e RI le 16 juin 1916. Fait prisonnier à Thiaumont le 30 juin 1916. Interné à Wahn puis au camp de travail Josepfshaus de Wettringen. Décédé le 26 novembre 1918 à l'hôpital de Metelen.

CADORET Louis né le 18 juillet 1879 à la Ferrière, tisserand à Fontevault en 1899, 1m54, fils de Mathurin 67 ans laboureur au bourg et Marie Joseph TRAVAILLE 27 ans. Se marie à Rennes le 1^{er} décembre 1904 avec Amélie GREGOIRE. Condamné le 4 octobre 1907 à cinq ans de réclusion et à la relégation pour vols qualifiés. Condamné le 13 juillet 1908 par la Cour d'Assises des Côtes du Nord pour escroquerie, exclu métropolitain. Passe à l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1913. Introuvable pendant la guerre. Condamné à dix ans de travaux forcés pour fabrication de fausse monnaie et vols qualifiés par la Cour d'Assises d'Ille et Vilaine le 31 juillet 1919. Evadé de Guyane le 29 novembre 1922.

CARRE François né le 6 octobre 1889 à la Ferrière, 1m58, laboureur à Plumieux, fils d'Henri 21 ans laboureur au bourg et Marie Joseph SAMSON 25 ans. Service militaire du 1^{er} octobre 1910 au 1^{er} octobre 1912 au 47^e RI. Incorporé le 3 août 1914 au régiment de St Malo. A Paris en 1912. Tué à St Thomas près de Vienne le Château dans la Marne le 29 août 1915.

CARRE Théophile né le 28 juin 1895 à la Ferrière, 1m56, laboureur à Plumieux, fils d'Henri 26 ans journalier au bourg et Marie Joseph SAMSON 30 ans, domiciliés ensuite à Plumieux. Incorporé le 20 décembre 1914 au 1^{er} RIC. Passe au 33^e RI. Tué à Souain le 23 septembre 1915.

CHAPRON Alexandre né le 14 avril 1879 à la Ferrière, instituteur à Loudéac en 1898, fils de François 39 ans laboureur à l'abbaye et Marie Joseph DESNE 35 ans, domiciliés ensuite à la Chèze. Service militaire du 16 novembre 1900 au 1^{er} novembre 1903 au 71^e RI. Nommé Sergent le 1^{er} mai 1903. Passe à l'école d'administration de Vincennes comme élève officier le 31 octobre 1904. Promu officier d'administration le 25 septembre 1905. Officier d'administration des hôpitaux d'Alger du 30 novembre 1906 au 16 août 1911. Nommé adjoint d'intendance le 25 septembre 1925. Affecté aux troupes d'occupation au Maroc. Cité à l'ordre de la Division le 21 février 1917 : « S'est brillamment distingué grâce à une activité inlassable, un sens parfait des besoins des troupes en assurant le ravitaillement de la division en opération. » Citation : « Officier de valeur. S'est particulièrement distingué au cours de la bataille d'août 1918 pour assurer avec des qualités rares de méthode, d'initiatives et d'énergie l'organisation matérielle des formations sanitaires. » Croix de Guerre étoile de bronze, Médaille interalliée, Légion d'Honneur. Décède à St Briec le 7 décembre 1954.



CLERICE Jean Louis né le 11 mai 1890 à la Ferrière de Pierre 42 ans meunier à l'abbaye et Philomène BIDAN 38 ans, domicilié à la Trinité Porhoët, 41^e RI, tué à Neuville Vitasse le 4 octobre 1914.

CODBREIL Jean Marie né le 7 août 1877 à la Ferrière, 1m68, laboureur à la Ferrière, fils de Louis 34 ans laboureur à Lantenac et Marie Mathurine GUILLOZO 29 ans. Se marie à Coëtlogon le 28 janvier 1905 avec Angélique TORQUANET. Mobilisé le 11 août 1914 au 50^e RA. Au 71^e RI le 3 novembre 1918. Condamné le 23 juillet 1915 à deux ans de prison par le Conseil de Guerre pour désertion. Prés de Cholet en 1902, à Lantenac en 1903, à Coëtlogon en 1914.

DUAULT François né le 1^{er} février 1889 à la Chèze, 1m58, cordonnier à la Ferrière, fils de Jean Baptiste 37 ans cordonnier au bourg et Jeanne Marie LE HELARD 23 ans. Service militaire au 41^e RI du 1^{er} octobre 1910 au 13 octobre 1911 puis au 50^e RA jusqu'au 1^{er} octobre 1912. Incorporé au 50^e RA de campagne le 2 août 1914. Tué à Pouilly dans la Meuse le 5 février 1918. Cité à l'ordre du Régiment le 1^{er} février 1918 : « Très bon canonnier tué à son poste de combat. » Croix de Guerre, Médaille Militaire.

DUAULT Jean Baptiste, né à la Chèze le 1^{er} février 1889 de Jean Baptiste et Jeanne Marie LE HELARD domiciliés à La Ferrière, canonnier au 50^e RA, tué à Mouilly dans la Meuse le 5 février 1918 âgé de 29 ans et 4 jours.

DUAULT Mathurin né le 3 avril 1890 à la Chèze, 1m71, laboureur à la Ferrière, fils de Jean Baptiste 40 ans cordonnier au bourg et Jeanne Marie LE HELARD 25 ans. Incorporé le 3 août 1914 au 71^e RI. Décédé à l'hôpital de Calais Rue Leveux le 5 octobre 1914 des suites de blessures de guerre.

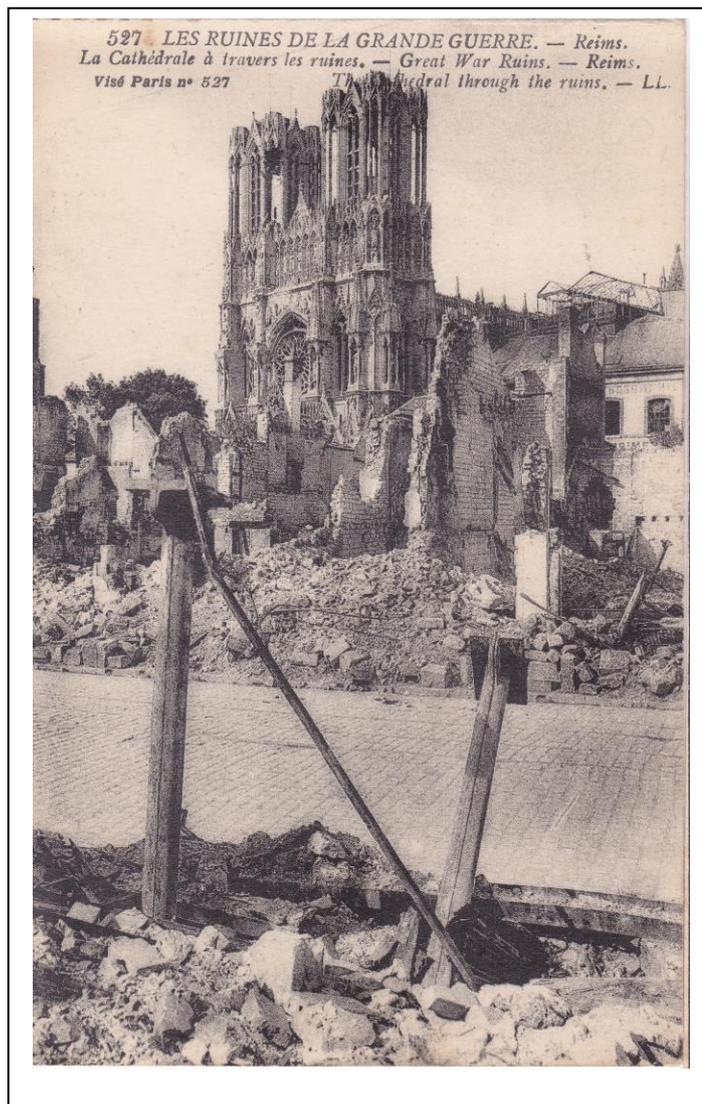
DUAULT Théodore né le 7 octobre 1893 à la Ferrière, laboureur à la Ferrière, fils de Mathurin 33 ans laboureur au bourg et Léonie LE HELARD 26 ans. Incorporé le 27 novembre 1913 au 103^e RI. Passe au 71^e RI le 28 décembre 1917. Blessé à Roye dans la Somme le 26 septembre 1914 et à Auberive le 25 septembre 1915. Décédé à la Ferrière le 15 février 1919.

GARAUD Pierre né le 29 janvier 1889 à La Ferrière, 1m63, laboureur au Cambout, fils de Louis 32 ans laboureur à Lanténac et Hélène BOUDARD 24 ans, domiciliés ensuite au Cambout. Service militaire du 1^{er} octobre 1910 au 1^{er} octobre 1912 au 120^e RI. Incorporé le 3 août 1914 au 71^e RI. Décédé à l'hôpital de St Méen le 11 octobre 1914.

GICQUEL Firmin né le 20 novembre 1897 à la Ferrière, 1m65, blanchisseur à la Ferrière, fils de Mathurin charpentier aux Loges et Marie Joseph BAUD 37 ans. Incorporé le 1^{er} octobre 1916 au 118^e RI. Passe au 151^e RI le 23 juillet 1916, au 32^e RI le 25 octobre 1916 et au 151^e RI le 23 juillet 1916. Tué à Bailleul le Soc aux combats de Reillons sur Matz dans l'Oise le 9 juin 1918. Cité à l'ordre du Régiment le 4 juin 1917 : « A fait preuve de sang froid et de bravoure en repoussant l'ennemi qui faisait usage de lances flamantes. » Croix de Guerre étoile de bronze.

GLOUX Aimé né le 15 février 1888 à la Ferrière de Louis 46 ans laboureur à Quiauduc et Françoise ALLIO 34 ans. Se marie au Vésinet le 10 juin 1912 avec Marcelle GUERIBANT. Domicilié à Chaton en Seine et Oise, clairon au 101^e RI, tué le 22 août 1914 à Ethe en Belgique. Enregistré au bureau de Versailles N° 4171

GARAUD Alexandre né le 27 février 1895 à la Ferrière, 1m58, laboureur au Cambout, fils de Louis 38 ans laboureur à Lanténac et Hélène BOUDART 30 ans. Incorporé le 2 septembre 1916 au 1^{er} RIC. Passe au 6^e RIC le 17 février 1917, au 7^e RIC le 22 mai 1917 et au 23^e RIC le 30 juillet 1918. Intoxiqué aux gaz le 1^{er} mars 1918 à la verrerie de Reims. Réformé le 31 juillet 1920 pour dégénérescence mentale et bronchite chronique. Décédé à l'asile de Léhon le 27 avril 1939.



GUIMARD François né le 30 avril 1883 à la Ferrière de François 29 ans laboureur à Quiauduc et Philomène RENON 29 ans. Se marie à Guerville le 26 octobre 1907 avec Lucielle Marie NOGRETTE, domicilié à Guerville en Seine et Oise. Service militaire du 14 novembre 1904 au 11 novembre 1906 au 5^e RI. Mobilisé le 12 août 1914 au 1^{er} RIC. Passe le 1^{er} novembre 1915 au 1^{er} Régiment d'Infanterie Coloniale du Maroc. Disparu à Vaux le 9 juin 1916.

GUIMARD Mathurin né le 11 janvier 1887 à la Ferrière, domicilié à la Ferrière ou la Prénessaye, 1m60, fils de François 32 ans garçon meunier à Quiauduc et Philomène RENON 32 ans. Se marie à la

Prénessaye le 3 avril 1913 avec Césarine JOUET. Service militaire du 1^{er} octobre 1908 au 1^{er} octobre 1910 au 4^e Zouaves. Mobilisé le 12 août 1914 au 1^{er} RIC. Passe au 31^e RIC le 7 août 1914. Tué à Bavay le 20 octobre 1914. Inhumé à Bavay ou Baray dans la Nord.

HENRY François né le 12 avril 1897 à la Ferrière, 1m67, laboureur à la Ferrière, fils de François 33 ans laboureur aux Loges et Françoise CARDRAIN 30 ans. Incorporé au 118^e RI le 10 janvier 1916. Passe au 151^e RI le 26 août 1916. Disparu à Gernicourt dans l'Aisne le 29 octobre 1917 ou le 16 avril 1917, secteur de Berry au Bac.

HENRY ou HERY Georges né le 4 mai 1890 à Paris, 1m52, laboureur à la Ferrière, fils de Pierre né en 1858 et Marie Anne BRUNEL née en 1856, domiciliés à la Ferrière. Nommé caporal le 8 novembre 1913. Incorporé le 3 août 1914 au 70^e RI. Blessé le 8 septembre 1915 à la Harazée, trépané. Cité à l'ordre du Régiment le 31 mai 1916 : « Toujours très crâne pour ramener les blessés abandonnés près des tranchées ennemies. » Croix de Guerre étoile de bronze. Renvoyé dans ses foyers le 4 février 1917.

HERVE Ange né le 22 septembre 1877 à la Motte, 1m55, fils d'Ollivier 36 ans boucher au bourg et Anne Marie BOSCHER 26 ans, domiciliés ensuite à la Ferrière. A Paris en 1897, 1912, 1922. Se marie à Paris le 5 février 1910 avec Marie BESSE. Service militaire du 14 novembre 1900 au 24 septembre 1901 au 71^e RI. Incorporé le 4 août 1914 au 74^e RI Territorial. Cité à l'ordre du Régiment le 5 décembre 1918 : « Très bon soldat. A maintes fois fait preuve de courage et de dévouement. » Croix de Guerre étoile de bronze. Décédé à Paris le 30 juin 1922.

HERVE Louis né le 2 novembre 1880 à Trévé (au moins une erreur), 1m60, laboureur à la Ferrière en 1900, fils d'Olivier et Anne Marie BOSCHER. Service militaire du 16 novembre 1901 au 18 septembre 1904 au 41^e RI. Clairon le 19 septembre 1902. A Bernay en 1904, près d'Evreux en 1907, Paris en 1909. Mobilisé le 11 août 1914 au 71^e RI. Passe au 292^e RI le 22 septembre 1914. Décédé à Romain dans la Marne le 1^{er} mai 1916.

HUET Constant né le 26 mars 1892 à la Ferrière, 1m57, fils de Joseph 33 ans laboureur à Quiauduc et Jeanne Marie LE VERGER 36 ans. Incorporé le 1^{er} octobre 1913 au 24^e COA. Passe au 89^e RA le 1^{er} avril 1914. Disparu à Montfaucon dans la Meuse le 24 septembre 1914.

HUET Théophile né le 9 avril 1883 à la Ferrière, domicilié à la Ferrière, fils de Jean Marie 43 ans laboureur à Quiauduc et Marie Louise LE TEXIER 39 ans. Service militaire du 9 avril 1906 au 13 juillet 1907 au 71^e RI. Mobilisé au 71^e RI le 26 novembre 1914. Affecté ensuite au 132^e RI le 27 février 1915 et au 106^e RI le 6 octobre 1915. Tué à Tavannes secteur de la Lanfée le 21 juin 1916. Tué le 21 juin 1916 à Damloup secteur de Tavannes dans la Meuse.



Tunnel de Tavannes

HUET Eugène né le 20 septembre 1888 à Plémet, domicilié à la Ferrière, fils de Jean Marie et Marie Joseph HUET domicilié à Plumieux. Caporal le 24 février 1911. Incorporé le 3 août 1914 au 47^e RI. Blessé à la Harazée le 9 mai 1915. Soigné à Grandville et Rennes. Surdité de l'oreille droite. Passe au 218^e RI le 26 septembre 1916 et au 14^e Escadron du Train le 5 septembre 1917.

JOSSET Joseph né le 12 janvier 1887 à St Samson dans le Morbihan, soldat au 93^e RI, N° 1424 au recrutement de Vannes, tué le 25 décembre 1915 à Mesnil les Hurlus dans la Marne. Avis de décès envoyé à la mairie de la Ferrière.

JOUAN Jean François né le 18 août 1887 à la Ferrière, 1m65, laboureur à la Ferrière, fils de Jean François laboureur aux Loges et Marie Angèle HUET 24 ans. Service militaire du 9 octobre 1908 au 1^{er} octobre 1910 au 7^e RA. Mobilisé le 3 août 1914 au 7^e RA. Passe au 35^e RA le 10 décembre 1915. Cité à l'ordre du Régiment le 29 juillet 1918 : « Servant courageux. Très belle tenue au feu. » Croix de Guerre étoile de bronze. Décédé à Illifaut le 29 septembre 1937.

JAGOUDEL Joseph né le 19 avril 1895 à La Ferrière, 1m67, fils de Jean Marie 34 ans né à Plumieux laboureur à la Ville Agand et Anne Marie LOUESDON 32 ans. Se marie à Mohon le 13 février 1928 avec Marie Anne MELSCOET. Laboureur à la Ferrière en 1914, à St Goueno en 1928, Evreux en 1932, Dreux en 1932, entreposeur PTT. Incorporé le 20 décembre 1914 au 2^e RIC. Passe au 47^e RI le 28 avril 1915, au 248^e RI le 5 octobre 1915. Blessé au Mont Cornillet le 3 mai 1917. Blessé le 14 octobre 1918. Cité le 12 décembre 1917 : « Fusilier mitrailleur d'une bravoure exemplaire. » Cité le 10 novembre 1918 : « Fusilier mitrailleur d'élite. » Médaille Militaire en 1930. Décédé à Dreux en Eure et Loir le 14 août 1940.



186 ENV. de REIMS - Le Mont Cornillet - Vue générale

JOUET Jean Marie né le 3 avril 1876 à la Ferrière, 1m60, fils de Jean Marie 28 ans laboureur à Largeais et Marie Françoise GICQUEL 30 ans. Se marie à Plumieux le 10 septembre 1908 avec Marie Léonie LE RETIF. A Vitry en 1901, à Plumieux en 1902. Service militaire du 15 novembre 1897 au 1^{er} novembre 1900 au 70^e RI. Incorporé le 4 août 1914 au 74^e RI. Décédé accidentellement en gare de Blanlin le 5 juin 1915.

JULOT Louis né le 6 mars 1891 à Plumieux, 1m60, laboureur à Plumieux, fils d'Augustin 41 ans laboureur à Launay Mignot et Jeanne Marie GUILLEMIN 38 ans. Incorporé le 8 octobre 1912 au 19^e RI. Passe au 411^e RI le 8 mai 1915. Nommé caporal le 6 novembre 1918. Blessé à Thiepval le 11 octobre 1914. Blessé à Beauséjour le 9 janvier 1916. Cité à l'ordre de la Brigade le 21 décembre 1916 : « Très bon fusilier mitrailleur, belle conduite au feu. » Croix de Guerre étoile de bronze. Décédé à Plumieux le 2 mai 1966.

LAFOSSE Alexandre né le 7 janvier 1878 à la Ferrière, domestique à Plumieux en 1898, à Coëtlogon en 1905, fils de Jean Marie laboureur aux Loges et Marie Julienne FLEHO 36 ans, domiciliés à Plumieux. Se marie à Coëtlogon le 14 novembre 1901 avec Marie Rose FOLLIARD. Incorporé le 25 décembre 1914 au 74^e RI puis au 70^e RI le 31 mai 1915. Disparu à la Harazée le 8 septembre 1915.

LATOUCHE Louis né le 28 avril 1883 à la Ferrière, 1m61, domicilié à Plumieux en 1902, fils de François 31 ans laboureur à St Sauveur et Marie Françoise BOUDARD 22 ans. Se marie à St Etienne le 9 juin 1913 avec Jeanne Marie ROBLOT. Service militaire du 14 novembre 1904 au 23 septembre 1905 au 136^e RI. Mobilisé le 12 août 1914 au 1^{er} RIC. Blessé le 2 septembre 1915 à Vienne le Château en Argonne. Soigné à Chalons sur Marne, Paris, Argenteuil, Fontainebleau, Lourdes, Cauderon, Mardillac, Bordeaux et Rennes. Réformé le 30 septembre 1916. Raideur du tronc, diminution des forces des membres inférieurs, tête penchée. Décédé à St Etienne le 11 octobre 1951.



LE BOUCHER Ange né le 4 août 1875 à la Ferrière, 1m68, fils d'Ange Marie 30 ans laboureur à Lanténac et Mathurine CHEREL 27 ans, domicilié à la Ferrière. Service militaire au 6^e Génie en novembre 1896. Incorporé le 7 août 1914 au 6^e Génie. Décédé le 9 novembre 1914 à Horteker Cabaret en Belgique.

LE CLAIR Jean Mathurin né le 30 juillet 1869 à la Ferrière, 1m67, laboureur à la Chèze, fils de Jean Marie 33 ans tisserand aux Martiaux et Mélanie JOUET 35 ans. Service militaire du 13 novembre 1890 au 24 septembre 1893 au 10^e RA. A Bréhan Loudéac en 1902. Mobilisé le 17 avril 1915 au 28^e RA. Réformé le 21 avril 1915 pour hernie volumineuse. Décédé à Bréhan Loudéac le 22 décembre 1915.

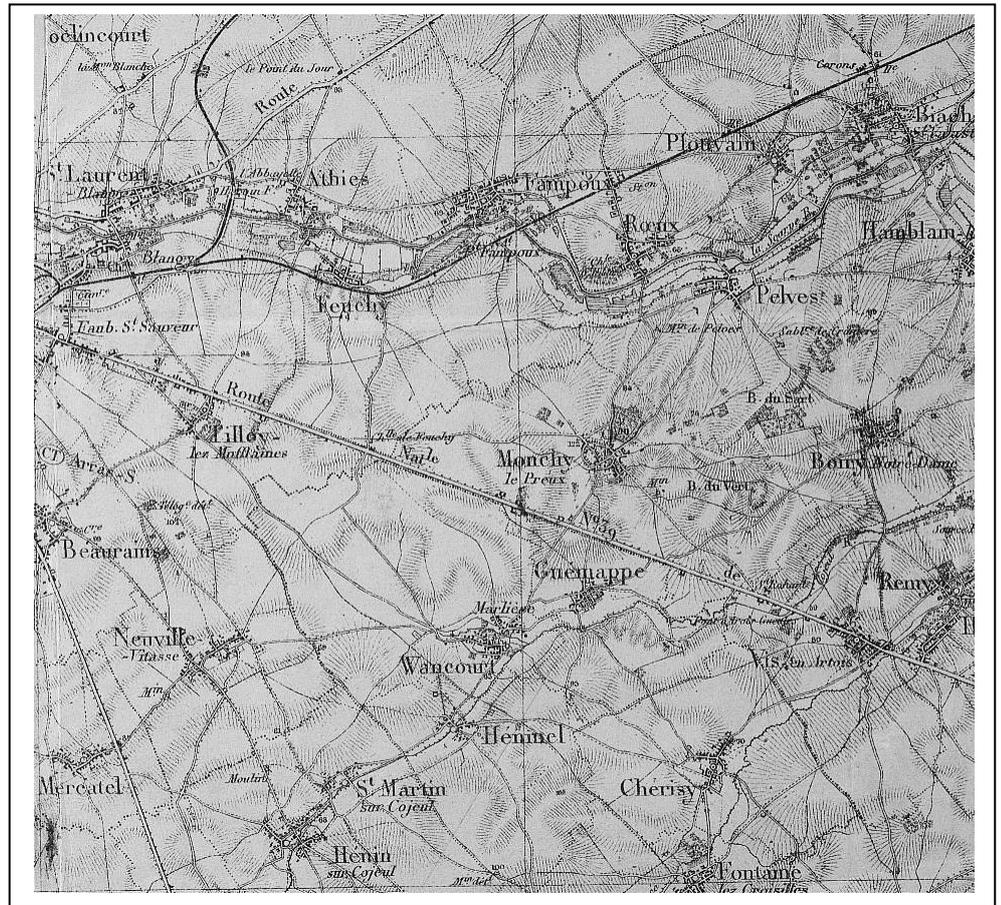
(LE) COZILIS Jean. Recherches infructueuses. Peut être COZILIS Jean né le 24 mai 1875 à Plonévèzel arrondissement de Châteaulin dans le Finistère, fils de Louis et Marie HERVE, maçon à St Sauveur le Bas, marié avec Rosalie LAINE née à Plémet en 1875, décédé à St Sauveur le 25 octobre 1915.

LE GAL Alexandre né le 12 novembre 1893 à La Garaudière en Credin, laboureur à la Ferrière, fils de Louis né à Credin en 1858 laboureur à Lanténac et Jeanne Marie ROBERT ou ROPERS née à Credin en 1859. Incorporé le 20 novembre 1913 au 70^e RI. Tué à Thiaumont dans la Meuse le 19 août 1916.

LE NET Etienne né le 8 août 1888 à la Ferrière, domicilié à la Ferrière, fils de Mathurin 53 ans laboureur à Lanténac et Marie Louise JOSSELIN 43 ans. Il fait son service militaire du 9 octobre 1909 au 1^{er} octobre 1911 à la 1^{ère} compagnie de remonte. Il est mobilisé le 26 novembre 1914 au 10^e SMI. Affecté au 161^e RI le 9 décembre 1915 et au 92^e RI le 1^{er} avril 1916. Disparu à Chaulmes dans la Somme le 6 septembre 1916.

LE MEILLEUR Eugène né le 22 janvier 1897 à la Ferrière, 1m58, laboureur à la Ferrière, fils de Mathurin 54 ans laboureur aux Loges et Euphrosine COLLET 30 ans née à Plumieux. Incorporé le 10 janvier 1916 au 41^e RI. Passe au 94^e RI le 24 octobre 1916. Cité le 3 septembre 1917 : « Bon soldat, toujours aux endroits les plus dangereux. » Cité à l'ordre du Régiment le 25 février 1918 : « Très bon soldat dévoué et courageux. » Croix de Guerre. Médaille Militaire en 1934. Décède à la Ferrière le 19 mars 1983.

LE QUEU(X) Joseph
 né le 16 mars 1891 à Plumieux,
 1m61, laboureur à la Ferrière,
 fils de Louis 48 ans laboureur à
 Neuville et Guyonne LE
 QUEUX 45 ans. Incorporé le 8
 octobre 1912 au 47^e RI. Décédé
 à Mercatel près d'Arras dans le
 Pas de Calais le 3 octobre 1914.



LE PALLEC ou LE PALLU Mathurin. Recherches infructueuses. Peut être LE PALEC Mathurin né le 30 juillet 1878 de Félix 30 ans laboureur au bourg et Anne Marie LE MERCIER. Se marie à la Ferrière le 3 janvier 1907 avec Marie Sainte BAUD. Père de Joséphine née en 1908 et de Victoire née le 25 décembre 1913. Décédé au bourg de la Ferrière le 3 avril 1919.

LE QUEUX Pierre né le 17 octobre 1883 à la Chèze, 1m63, domicilié à la Ferrière, fils de Louis né à la Chèze en 1843 laboureur aux Livaudières et Guyonne ou Yvonne LE QUEU née à Bréhan-Loudéac en 1850. Veuf de Joséphine MICHE. Service militaire du 14 novembre 1904 au 23 septembre 1907 au 71^e RI. Mobilisé le 13 août 1914 à Cherbourg au 1^{er} RIC. Tué le 15 septembre 1914 à la Ville sur Tourbe.

LE QUEUX Victor né le 10 septembre 1879 à Loudéac (au moins une erreur), 1m53, laboureur à la Ferrière, fils de Louis et Yvonne LE QUEUX. Mobilisé le 4 août 1914 au 74^e RIT. Fait prisonnier à la Harazée le 8 septembre 1915.

LE TEXIER Joseph né le 2 septembre 1893 à la Ferrière, laboureur à la Ferrière, fils de Pierre 48 ans laboureur à la Garenne et Eugénie LE ROUZIC 46 ans. Incorporé le 26 novembre 1913 au 73^e RI. Tué à Roclincourt le 15 mars 1915.

LE TEXIER Louis né le 20 octobre 1883 à la Ferrière de François 46 ans laboureur à Lanténac et Anne Marie BOUDARD 40 ans. 1m61. Service militaire du 14 novembre 1904 au 12 juillet 1907 au 5^e RI. Mobilisé le 12 août 1914 au 71^e RI. Tué à Vienne le Château le 8 septembre 1915.

LOUESDON Victor né le 22 juin 1889 à la Ferrière, maréchal ferrant à la Ferrière, fils de Joseph 36 ans forgeron au bourg et Marie BLOCHET 34 ans. Se marie à Plumieux le 28 octobre 1919 avec Philomène CHARPENTIER. Se marie à Plumieux le 4 mai 1921 avec Désirée LOUESDON. Se marie à Plumieux le 16 septembre 1926 avec Marie Joseph RACOUET. Service militaire du 1^{er} octobre 1910 au 1^{er} octobre 1912 au 13^e Hussards. Incorporé le 2 août 1914 au 13^e Hussards. Passe au 35^e RA le 14 août 1916. Blessé à Vieil Arcy dans l'Aisne le 4 avril 1917. Soigné à Abbeville, Vernon et Evreux. Cité à l'ordre du Régiment le 5 décembre 1918 : « Très bon canonnier. Belle attitude au feu. » Croix de Guerre étoile de bronze. Décédé à Plumieux le 3 août 1961.

MAUMUSSON Mathurin. Recherches infructueuses. Probablement Mathurin né à Brelaise en 1867, marié avec Anne Marie LE TEXIER née en 1868 à la Ferrière, cultivateurs à Largeais. Père en 1911 de Mathurin né en 1901, Anne Marie née en 1903, Joseph né en 1905, Marie Joseph née en 1905 et Eugénie née en 1909.

MOISAN Isidore né le 26 novembre 1889 à Bréhan Loudéac, laboureur à la Ferrière, fils de Jean Marie et Anne Marie ALLIO. Service militaire du 1^{er} octobre 1910 au 1^{er} octobre 1912 au 47^e RI. Incorporé le 3 août 1914 au 47^e RI. Disparu à Chanteclerc près d'Arras le 9 mai 1915.

MOREL Joseph né le 30 mai 1908.

MOREL Pierre né le 22 décembre 1905, Germain né le 13 décembre 1907, Louis né le 6 février 1911 et Jean Louis né le 26 septembre 1914

MOREL Louis né le 16 novembre 1871 à la Ferrière, 1m58, fils de Pierre 29 ans laboureur au Vau Thomas et Anne Marie RAULO. Marié avec Marie Reine BLOT. Service militaire du 14 novembre 1892 au 1^{er} novembre 1895 au 48^e RI. Incorporé le 5 mars 1915 au 74^e RI. Décédé à l'hôpital militaire Béguin à St Mandé le 12 avril 1915 d'une pneumonie non imputable au service.

NAIL Victor. Recherches infructueuses. Probablement Victor, né le 12 novembre 1875 de Joseph 43 ans laboureur au bourg et Anne Marie HUET 32 ans. Se marie à la Ferrière le 17 octobre 1904 avec Anne Marie GICQUEL née à Plumieux en 1876. Père en 1911 de Joseph né en 1905, Thérèse née en 1908 et Félix né en 1910. NAIL Anne Marie née le 8 novembre 1905, Félix né le 19 mai 1908 et Marguerite née le 11 octobre 1910.

Remarque : NAIL Mathurin né le 25 mai 1835 à Plumieux de Louis et Anne Marie ELIE. Incorporé au 4^e Escadron du Train le 2 avril 1856. Passe au 22^e RI de Ligne le 1^{er} mai 1856. Promu Grenadier le 14 juin 1857 et Sapeur le 1^{er} mars 1868. Engagé le 1^{er} janvier 1869. Campagne d'Italie du 4 juillet au 31 août 1869. Médaille d'Italie.

NAIL Yves né à Plumieux le 23 mars 1851 de Jean et Perrine JOUET. Incorporé au 125^e RI de Ligne le 31 décembre 1872. Passe dans la disponibilité le 19 mars 1876 en tant qu'aîné d'orphelins de père et de mère.

NICOL Ange né le 9 mai 1908.

NOGUES Aristide né le 13 janvier 1885 à Credin dans la Morbihan, domicilié à la Ferrière, fils de François ou de Cyprien 28 ans laboureur à la Garenne et Philomène ALLIO 27 ans. Service militaire du 8 octobre 1906 au 1^{er} octobre 1908 au 71^e RI. Mobilisé le 4 août 1914 au 71^e RI. Tué à St Nicolas dans le Pas de Calais le 15 juin 1915.

OHO François né le 2 mai 1896 à Rennes, 1m60, domestique chez HUET laboureur à Quiauduc en 1911, fils d'Alexis et Marie Joseph LE VERGER. Incorporé au 71^e RI le 3 septembre 1917. Passe au 149^e RI le 29 juillet 1918. Intoxiqué aux gaz le 3 octobre 1918 à Orfeuil. Cité à l'ordre du Régiment : « Soldat courageux et dévoué. » Croix de Guerre. Décédé à Pithiviers le 10 août 1936.

PEDRON Yves né le 22 mars 1877 à Bréhan Loudéac, 1m58, laboureur à la Ferrière, fils d'Yves Marie 43 ans laboureur à Torlan et Mathurine LE BERT 28 ans. Service militaire du 16 novembre 1898 au 21 septembre 1899 au 36^e RI. Incorporé au 74^e RIT le 4 août 1914. Blessé à Ribecourt le 22 novembre 1916. Amputation de la jambe gauche. A Paris en 1899, 1911. Se marie à Paris 14^e le 24 octobre 1901 avec Suzanne BUSSON.

PERRON Aimé né le 22 février 1882 à la Ferrière de Vincent 25 ans laboureur aux Livaudières et Marie Louise GAINCHE 25 ans. Se marie à Mohon le 31 mai 1908 avec Marie Louise ELIE. Domicilié aux Forges dans le Morbihan, soldat au 316^e RI décédé le 13 octobre 1914 à l'hôpital d'Angers.

PERRON Mathurin né le 14 octobre 1883 à la Ferrière de Vincent 27 ans laboureur aux Livaudières et Marie Louise GAINCHE 27 ans. Se marie aux Forges le 9 mai 1905 avec Marie Philomène COURTEL. Se marie aux Forges le 28 novembre 1906 avec Constance SALMON. Domicilié aux Forges dans le Morbihan, soldat au 316^e RI, tué le 7 octobre 1914 à St Pierre les Bitry dans l'Oise.

PICHONNET Rémy, né à Plémet le 6 avril 1892, 1m71, laboureur à la Ferrière, fils de Rémy PICHONNET 29 ans paveur Rue des Fonds Verts à Paris et de Marie Anne CHAPRON 25 ans ménagère à Patoger, cultivateurs à la Ferrière en 1912. Laboureur à la Ferrière en 1912. La déclaration de naissance a été faite par François CHAPRON grand-père de l'enfant chez qui l'accouchement a eu lieu. Frère de Léonie Marie née le 13 mai 1895, Léontine Marie née le 16 septembre 1899, Eugène né le 22 février 1901 et Joséphine née le 26 août 1906.

Engagé au 2^e Cuirassiers le 10 mars 1913. Passe au 26^e RI le 30 septembre 1915 et au 403^e RI le 14 octobre 1915. Tué à Thiaumont près de Verdun dans la Meuse le 10 juin 1916. 1R1312.



PIRY François né le 31 octobre 1888 à la Ferrière, domicilié à la Chèze, fils de Jean Marie 35 ans laboureur à la Motte Huguet et Marie Louise HOCHET. Il fait son service militaire du 9 octobre 1909 au 1^{er} octobre 1911 au 47^e RI. Il est mobilisé le 4 août 1914 au 47^e RI puis au 51^e RI le 16 avril 1915. Cité le 1^{er} août 1917 à l'ordre de la Brigade : « Courageux et dévoué, toujours volontaire pour les missions les plus dangereuses. » Croix de Guerre étoile de bronze. Décède à St Barnabé le 11 mai 1973.

RIO Jean François né le 23 ou le 3 août 1895 à la Ferrière, 1m59, laboureur à la Ferrière, fils de Louis 30 ans laboureur à Ville Neuve et Eugénie BOSCHET 24 ans. Incorporé 3 septembre 1914 au 2^e RIC. Passe au 70^e RI le 7 mai 1918 et au 33^e RI le 23 juin 1918. Disparu le 15 juillet 1918 à Nesfes le Reptous près de Vassy ou à Bouquigny dans la Marne.

ROLLAND Augustin né le 26 août 1883 à la Ferrière, 1m59, cultivateur à Plémet, fils de Pierre Marie 30 ans laboureur à Largeais et Anne Marie BLOCHET 20 ans. Incorporé au 71^e RI le 12 août 1914. Blessé à Arras le 20 novembre 1914. Atrophie de la jambe gauche. Décédé à Loudéac le 30 juillet 1928.

ROLLAND Léon né le 12 septembre 1895 à Plémet de Pierre et Anne Marie BLOCHET, domicilié à la Ferrière, soldat au 151^e RI, tué le 26 septembre 1916 à Rancourt dans la Somme.

ROUAULT Vincent né le 15 novembre 1891 ou 1881 à Bréhan Loudéac, soldat au 91^e RI, N° 967 au recrutement de Vannes, tué le 13 juillet 1915 au Bois Bolante en Argonne. Marié avec Rosalie BRUNEL. ROUAULT Albert né le 19 octobre 1913 et Marcel né le 19 février 1914.



357 GUERRE 1914-1915. — Clermont-en-Argonne après le bombardement.
The War. — Clermont-en-Argonne after the bombardment. — LL

ROUILLARD Victor né le 30 mai 1893 à Bréhand Loudéac, laboureur à la Ferrière, fils de Pierre 31 ans laboureur à Quiauduc et Victorine BOSCHET 32 ans. Incorporé le 26 novembre 1913 au 47^e RI. Réformé le 30 novembre 1914. Rappelé au 48^e RI le 10 septembre 1915. Cité à l'ordre du Régiment le 25 novembre 1918 : « A toujours eu une belle attitude au feu. » Croix de Guer étoile de bronze.

SOULABAILLE Pierre né le 3 juin 1897 à la Ferrière, 1m62, fils de Pierre 41 ans laboureur à la Garenne et Marianne QUINIO 33 ans. Incorporé au 1^{er} Zouaves le 10 janvier 1916. Passe au 4^e Zouaves le 30 décembre 1916. Réformé pour tuberculose le 14 décembre 1917. Décédé à la Ferrière le 7 juin 1918. Cité à l'ordre du Régiment le 5 mai 1917 : « Fusilier mitrailleur très courageux. » Croix de Guerre. »

TUAL Joseph né le 9 octobre 1891 à la Ferrière de Joseph 49 ans laboureur à la Ville Neuve et Françoise CONNAN 35 ans, domicilié à Bréhan Loudéac, soldat au 1^{er} Régiment de Chasseurs, tué le 4 mars 1915 à ND de Lorette dans le Pas de Calais

TUAL Pierre né le 31 août 1888 à la Ferrière, 1m61, domicilié à la Ferrière, fils de Joseph et Marie Françoise CONNAN. Il fait son service militaire du 9 octobre 1909 au 1^{er} octobre 1911 au 41^e RI. Il est mobilisé le 4 août 1914 au 41^e RI. Passe au 25^e RI le 1^{er} septembre 1914. Tué à la ferme des Vacques à Souain le 15 novembre 1914. Inhumé à St Hilaire le Grand dans la Marne.

SAMSON Joseph né le 16 mai 1890 à La Ferrière, 1m65, fils de Louis 28 ans laboureur au bourg et Marie Louise NICOL 23 ans. A Montlhéry en 1910. Se marie à la Ferrière le 11 décembre 1916 avec Angèle LE PIOUFLE. Incorporé le 3 août 1914 au 71^e RI. Nommé caporal le 21 octobre 1915, Sergent le 21 février 1916. Blessé le 16 juin 1915 à Chanteclerc, blessé le 9 août 1916 à Fleury devant Douaumont, blessé le 20 septembre 1917 à la Côte de Poivre. Décédé à l'hôpital d'Autun le 4 avril 1918. Cité à l'ordre du Régiment le 2 février 1917 : « Soldat brave et énergique. » Croix de Guerre avec Palme.

93, Fort de DOUAUMONT — Vu de la Tourelle de 155. Perdu le 25 février 1916
et repris le 24 octobre après des combats acharnés, et complètement dégagé le
15 décembre par la 37^e Division d'Infanterie.

Douaumont fort — View of the Turret 155^m,

